



-  Innovation
-  Proximité
-  Efficacité
-  Réseau

# BILAN d'ACTIVITÉS 2023



100 ans  
ensemble  
1924-2024  
OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !

[www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr)



# EDITORIAL

**Eric LIONS**

**Président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes**

Nous vous proposons ce livret qui retrace la vie de notre chambre d'agriculture sur cette année 2023 et plus précisément tout ce qui est mis en œuvre par nos personnels et élus au service de nos agriculteurs. Je vous invite à le parcourir afin de découvrir l'ensemble du travail accompli pour rendre notre agriculture plus résiliente et pour accompagner au mieux nos agriculteurs. Je ne reprendrais que quelques exemples qui ont marqué l'année 2023.

Tout d'abord une moisson de médailles au Salon international de l'Agriculture où nos producteurs, véritables ambassadeurs de l'excellence des produits haut-alpins, ont obtenu 26 médailles. Notre marque départementale HAUTES ALPES Naturellement® poursuit son développement : plus de 170 producteurs et 1 325 produits sont labellisés. Un succès qui ne doit rien au hasard, un personnel pleinement engagé, des producteurs super motivés et des cahiers des charges sans complaisance sont les clefs de cette magnifique réussite.

Une chambre d'agriculture pour mieux vous accompagner dans vos démarches administratives : plus de 600 agriculteurs pour les dossiers PAC, 85 agriculteurs pour leur dossier d'investissements, plus d'une centaine également pour la procédure mandataire pour les prélèvements d'eau ... Nous avons aussi participé activement au lancement des Assises de l'eau et notamment à l'animation de l'atelier hydraulique agricole qui préfigurera le projet hydraulique agricole à venir. Toujours sur le thème de l'eau, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Président de la République sur la thématique de l'eau où nous avons présenté les projets agricoles. Une chambre d'agriculture qui met en avant les pratiques vertueuses de nos agriculteurs pour l'environnement en s'engageant dans la mise en œuvre des mesures agri-environnementales. Ainsi 160 exploitations ont fait l'objet d'une MAEC.

2023 fût une année riche en rencontre d'Etat. A Paris, nous avons rencontré le Ministre Marc Fesneau pour lui présenter les problèmes de notre agriculture et pour préparer sa venue dans notre département. Ce fut chose faite lors du Salon de l'Élevage à Gap où le Ministre a rencontré les agriculteurs et où nous faisons la conclusion de l'atelier Installation-Transmission du futur Pacte Loi d'Orientation agricole pour notre région. Nous avons également accueilli à Chorges les Assises nationale de la Prédation avec les syndicalismes FNSEA et JA. Un temps d'échange important entre éleveurs et tous les acteurs de ce dossier, à la veille de la mise en place du nouveau Plan National Loup.

2023 une année exceptionnelle en matière d'installation, 44 DJA un record absolu depuis plus de 25 ans. L'ensemble du personnel de la chambre d'agriculture a été formé à la démarche sentinelle afin de mieux détecter et accompagner nos agriculteurs fragilisés. C'est pour ma part une priorité.

2023 c'est aussi la mise en place de la 1<sup>re</sup> parcelle d'expérimentation en viticulture ainsi que le dépôt du dossier de reconnaissance de l'AOP Bleu du Queyras auprès de l'INAO.

Mais 2023 fut aussi une année de catastrophes climatiques avec des précipitations records enregistrées par Météo France. Des pluies dévastatrices dans le Champsaur-Valgaudemar fin octobre, dans l'Embrunais et le Guillestrois début décembre, occasionnant de très nombreux dégâts sur les exploitations, terres agricoles et les réseaux d'irrigation.

2023 restera une année inoubliable avec, enfin, le déménagement de la chambre d'agriculture dans ses nouveaux locaux inaugurés le 21 novembre avec de nombreux invités, agriculteurs, salariés, Elus, Financiers...

Croire en l'avenir et provoquer le destin, parce que l'avenir se conjugue au futur.

# Une nouvelle « Maison de l'Agriculture » pour mieux vous accompagner

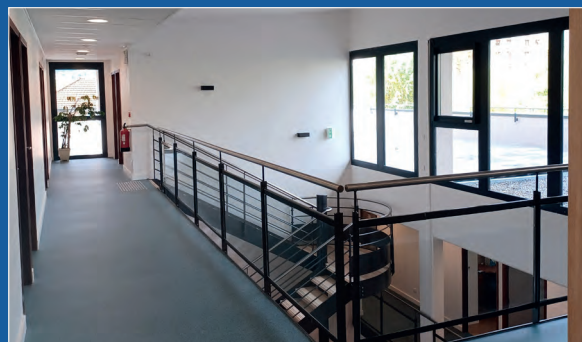
Après 3 décennies d'attente et 13 mois de travaux, la « Maison de l'Agriculture », située 2 Rue Paul Aubert à Gap, est enfin sortie de terre. Mardi 21 novembre 2023, l'émotion était palpable au moment de la découpe du ruban lors de l'inauguration, opérée par Éric Lions, Président de la chambre consulaire, entouré des membres fondateurs de la SCI, du préfet Dominique Dufour, du Député Joël Giraud, du Président du Département Jean-Marie Bernard ainsi que de nombreuses autres personnalités.

*" C'est une grande fierté d'avoir réussi à fédérer tous ces partenaires autour de ce projet afin de proposer une offre complète aux agriculteurs haut-alpins réunie en un même lieu ! " (Eric Lions).*

Membres de la « SCI Maison des Agriculteurs » :  
Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, SAFER, FDSEA 05, Jeunes Agriculteurs 05, Service de Remplacement, FDCUMA, ADFPA.



Démolition des anciens bâtiments.



Nouvelle « Maison de l'Agriculture ».



## NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ



Contribuer à la vitalité de l'agriculture et des territoires de demain.

1



Développer avec nos clients des solutions innovantes au regard du monde agricole et de leurs besoins.

2



S'engager à accompagner nos clients de façon personnalisée avec nos équipes pluridisciplinaires expertes.

3



4



Proposer des services créateurs de valeurs.

5



Construire une relation durable et de confiance.

UN CONSEIL PHYTOPHARMACEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !  
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE  
EN CHARGE DE L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO IF01762



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE





## PROAGRI. Pour vous, aujourd'hui et demain

Conseil, services, formation, solutions numériques  
L'agriculture change et vous changez avec elle.

Tour à tour producteur, technicien, manager, gestionnaire,  
vous changez de casquette plusieurs fois par jour.  
Plusieurs fois par jour, vous aimeriez avoir un agronome,  
un financier, un commercial, un coach à vos côtés.

Pour vous, les Chambres d'agriculture ont créé PROAGRI.

Pour vous accompagner sur le terrain et vous proposer  
conseil, formation, services et solutions numériques.

## PROAGRI.

C'est pro, c'est pour vous.

**Vous progressez ?  
PROAGRI est à vos côtés.**

**Vous souhaitez un suivi personnalisé ?  
PROAGRI s'implique.**

**Vous regardez le futur ?  
PROAGRI vous éclaire.**

### L'offre PROAGRI

- CONSOLIDER, SECURISER  
ET PERENNISER
- AMELIORER  
VOS PERFORMANCES,  
INNOVER ET EXPERIMENTER
- SE DEVELOPPER, EVOLUER,  
CONSTRUIRE L'AVENIR
- S'INSTALLER  
ET TRANSMETTRE



# LES FAITS MARQUANTS EN 2023

- Concours général agricole : avec un nombre de **7 médailles d'or, 12 médailles d'argent et 7 médailles de bronze** au concours général agricole 2023, l'édition 2024 s'annonce elle aussi prometteuse avec un record absolu d'inscriptions fin 2023 : **139 produits présentés** pour les Hautes-Alpes (vins compris).

- **Déménagement** des services de la chambre d'agriculture et entrée dans les murs du nouveau bâtiment de la SCI « Maison des Agriculteurs ».

- **1 325 produits** labellisés « HAUTES ALPES Naturellement® ».

- **Bleu du Queyras** : le dossier de reconnaissance d'AOP Bleu du Queyras a été déposé à l'INAO.

- « **Bienvenue à la Ferme** » : création d'un groupe de pilotage et mise en avant de 2 fermes ambasadrices, 68 adhérents et 81 formules d'accueil.

- **1<sup>re</sup> entrée** en production de la parcelle expérimentale en viticulture suivie par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes.

- **Lancement** des Assises de l'eau et animation de l'atelier hydraulique agricole.

- **Formation du personnel** de la chambre d'agriculture à la démarche sentinelles et montée en compétences de l'accompagnement des agriculteurs fragilisés.

- 2023, année riche en **visites gouvernementales** en lien avec les problématiques agricoles avec :

- Le Président de la République, Emmanuel Macron, sur la thématique de l'eau ;
- Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc Fesneau, sur les thématiques de l'arboriculture, de la prédation et de l'installation-transmission.

- **Assises nationales** de la prédation à Chorges.

- **Accueil du Groupe Technique** pour la future Loi d'Orientation Agricole sur les thématiques de l'installation et de la transmission.

- **Crues et inondations** : intempéries exceptionnelles en fin d'année 2023 très impactantes pour notre agriculture de montagne.

- Record absolu d'installations en 2023 depuis plus de 25 ans avec **44 installations avec Dotation de Jeunes Agriculteurs**.

Poursuite de la dynamique de l'installation dans les Hautes-Alpes et l'adaptation des projets d'entreprises des jeunes installés.

- **Nombre record** de dossiers d'accompagnement à la télédéclaration PAC et MAEC.

- De **nombreux contrats de transition** accompagnés.

- **Création de la SEM Energies Hautes-Alpes**.

L'assemblée générale constitutive de la Société d'Économie Mixte Hautes-Alpes Energies a eu lieu le mardi 31 octobre. Union des forces publiques et privées, elle se donne pour mission de répondre aux enjeux de la transition énergétique par et pour le territoire haut-alpin.



# SOMMAIRE

1

**ENTREPRISES**  
P\_9

2

**INNOVATION  
RECHERCHE**  
P\_35

3

**TERRITOIRES**  
P\_47

4

**AGRICULTURE  
& SOCIÉTÉ**  
P\_71





Acteurs du renouvellement  
des générations agricoles !  
P\_12

L'accompagnement  
PAC, l'expertise  
au service  
des agriculteurs  
P\_16



Permettre  
aux agriculteurs  
de prendre la bonne  
décision  
P\_18

La chambre d'agriculture  
des Hautes-Alpes  
au service des éleveurs  
P\_21

Penser globalement  
pour diversifier  
P\_26

Développer  
l'agriculture biologique  
P\_28



Revenir à la pratique  
pour conseiller  
les agriculteurs  
P\_30

Le numérique  
au service  
des agriculteurs  
P\_32

---

1

---

**ENTREPRISES**

---

# 10 ENTREPRISES



**625** déclarations  
PAC accompagnées

**160** bénéficiaires  
d'une MAEC

**35**  
contacts pour des renseignements  
en Agriculture Biologique

**1** conseillère spécialisée  
en Agriculture Biologique

**1** conseiller Référent Bio Régional  
en Elevage

**3** Bulletins Référent Bio Elevage

**1** journée régionale sur l'élevage  
biologique

**49** fermes de référence suivies

**35** visites de terrains arbos  
contractualisées

**68** rendus de bilan annuel  
de contrôles laitiers

**20** sessions de formations  
courte durée

**1 792** heures stagiaires

**188** personnes formées



**153** personnes accueillies au PAI

**60** études économiques pour l'installation  
dont **44** DJA et **12** avenants

**127**  
porteurs de projets accompagnés  
dans leur professionnalisation

**16** suivis JA

**3** stages de formation pré-installation  
qui ont permis de former 64 jeunes

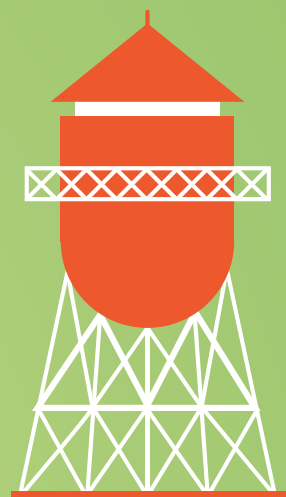


**20** bulletins « Arbos Infos »

**1** N° spécial « Phytos »

**91** exploitations accompagnées  
pour la certification HVE





LA CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
DES HAUTES-ALPES  
ACCOMPAGNE  
L'AGRICULTEUR  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DE SON ENTREPRISE



94 %  
de clients satisfaits  
de l'organisation  
de nos formations





©Victor Siméon

# ACTEURS DU RENOUVELLEMENT des générations agricoles !

De la transmission à l'installation, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes accompagne tous les porteurs de projet pour maintenir des entreprises agricoles pérennes sur nos territoires.

DAS 1

## Accompagner la réussite des projets d'installation

Le dispositif national d'accompagnement à l'installation a été renouvelé en 2018. De la préparation à l'installation, au suivi des premières années d'activité, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est présente à toutes les étapes pour garantir la réussite des projets des agriculteurs.

Les facteurs à prendre en compte pour concrétiser un projet d'installation sont nombreux. Procéder par étape et suivre un accompagnement personnalisé font partie des clés de la réussite.

• **Information et orientation** : la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes anime depuis le 01/01/18 le « Point Accueil Installation » (PAI). Son objectif : informer pour mieux anticiper, partager et comprendre les besoins à travers la rédaction d'un auto-diagnostic et enfin orienter les entrepreneurs vers les structures appropriées. La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a obtenu l'agrément sur la période 2018-2021 pour organiser l'accueil des candidats à l'installation en agriculture. Cet agrément a été prorogé 2 fois pour 2022 et 2023.

153 candidats ou porteurs de projets en agriculture ont été accueillis en 2023.

Parmi les 153 personnes accueillies au PAI, 89 ont été orientés vers le CEPPP et finalement 51 ont poursuivi la démarche en déposant un auto-diagnostic qui leur a permis d'accéder à un PPP.

Les autres personnes sont généralement dirigées vers des structures partenaires qui sont essentiellement des organismes de formation qui dispensent des cursus visant à obtenir la Capacité Professionnelle Agricole.

### Chiffres clés

- 66 entretiens PPP
- 64 stagiaires aux stages 21 h
- 44 DJA agréées
- 12 avenants
- 153 personnes accueillies au PAI

• **Compétences et formation** : tout candidat à l'installation a la possibilité de réaliser un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) dont l'objet est d'identifier avec l'entrepreneur les formations et stages nécessaires pour exercer sereinement son futur métier. La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est agréée CEPPP, elle gère et anime le centre d'élaboration de PPP. Une partie de l'activité est déléguée à l'ADFP des Hautes-Alpes, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle des stages en entreprise agricole.

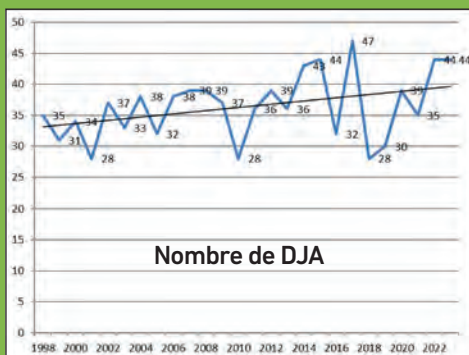
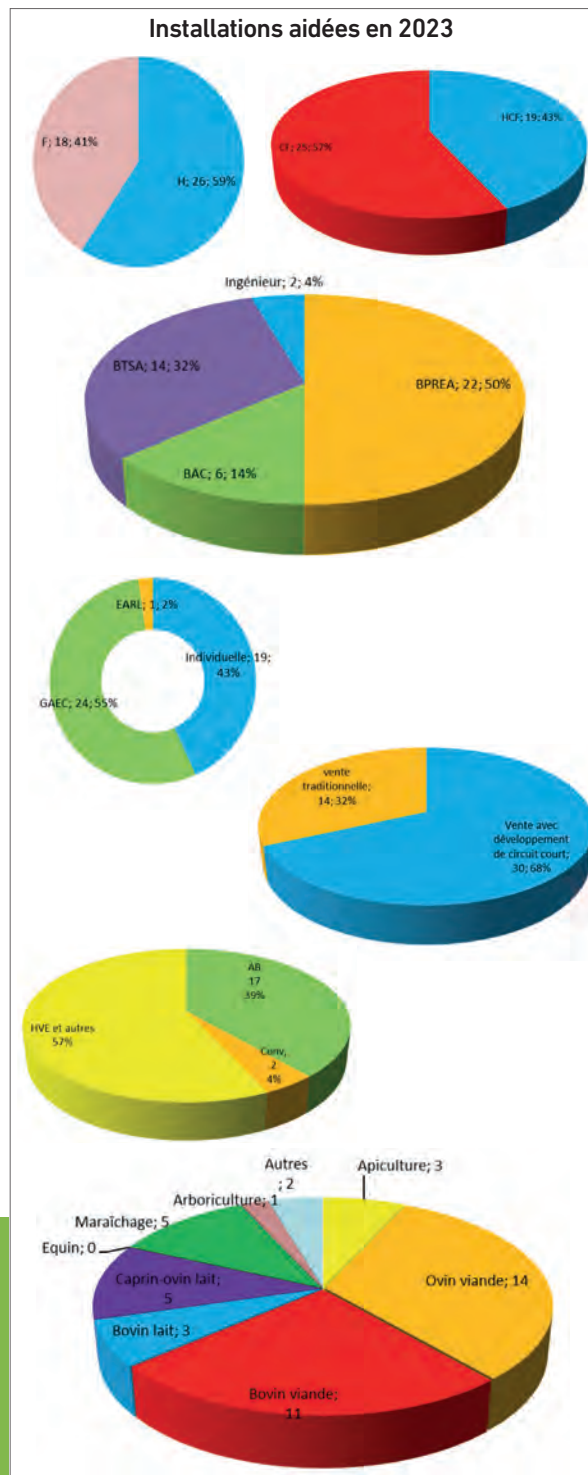
Le stage en entreprise agricole reste largement préconisé dans les PPP. En 2023, 109 mois de stage en entreprise ont été prescrits ce qui correspond à une moyenne de 2 mois environ de prescription. En 2023, l'activité PPP dans les Hautes-Alpes a recensé :

- 70 agréments ;
- 57 validations ;

Les conseillers PPP de la chambre d'agriculture ont conduit 66 entretiens au total (51 en présentiel et 15 en distanciel).

• **Le business plan** : c'est la clé de voûte du projet ! En 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a réalisé 44 études économiques pour le compte d'agriculteurs ou de futurs agriculteurs. Ces études permettent de valider et de présenter un projet agricole auprès de financeurs, d'élus ou de cédants éventuels. 44 dossiers DJA ont été agréés au cours de 6 CDOA.

L'avenant : Il permet d'apporter une ou plusieurs modifications au dossier DJA déposé initialement. Le jeune va ainsi pouvoir repenser son projet et actualiser son plan d'entreprise en tenant compte des modifications effectuées ou qui vont être effectuées. La plupart du temps les motifs de réalisation d'un avenant sont les achats d'investissements supplémentaires et/ou une augmentation de la SAU. En 2023, 12 avenants ont été déposés.





• **Stages 21 h ou stage pré-installation** : la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a obtenu une habilitation de l'Etat sur la période 2018-2021 pour l'organisation de stages d'installation en agriculture dans le département, qui a été reconduite pour 2022 puis pour 2023.

• **Le stage collectif 21 h** : cette formation est obligatoire dans le cadre d'un PPP et pour la demande des aides à l'installation.

L'organisation et la réalisation du stage 21 h mobilisent des agents de la chambre d'agriculture et de l'ADFPFA 05 qui ont signé une convention de partenariat concernant ce stage. L'équipe des conseillers transmission/Installation de la chambre d'agriculture, a organisé et a participé aux 3 sessions du stage de 21 h organisées en 2023.

Le contenu de ces interventions, en partenariat, avec les représentants des différents organismes travaillant sur l'installation-transmission, porte sur les dispositifs nationaux et régionaux des aides à l'installation. Le stage 21 h, c'est 12 intervenants professionnels pour un total de 64 participants.

L'objectif de cette intervention commune est de « dérouler » les différentes étapes de l'installation et leur articulation, les unes par rapport aux autres.

Un autre objectif de cette formation est de sensibiliser les futurs exploitants à l'approche et l'analyse de l'environnement économique et territorial.

Le programme de formation est adapté en fonction de l'évolution et des orientations de notre agriculture pour répondre aux besoins des candidats à l'installation (signe de qualité, HVE, approche globale des exploitations).

Suite aux évolutions de prises en charge financière des formations à caractère entrepreneurial, un travail de refonte de ce stage de pré-installation a été conduit avec l'ADFPFA 05 au cours de l'année 2023.

## Transmettre : les clés de la réussite

2023 a été une année importante en matière d'accompagnement de la transmission des exploitations avec :

- Poursuite de la mise en place du Point Accueil Transmission soutenue par la Région Sud PACA ;
- 42 nouvelles personnes reçues ou rencontrées dans le cadre du Point Accueil Transmission,

Les démarches ont été poursuivies auprès des cédants potentiels avec :

- L'organisation d'une journée de formation sur la transmission et la retraite agricole, le 12 décembre à Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
- L'organisation d'une journée de sensibilisation d'élus locaux sur le renouvellement des générations en agriculture : une expérience a été initiée en ce sens sur le territoire du Champsaur-Valgaudemar.
- La participation au forum Installation/transmission organisé par les JA 05 le 23/11/23 (intervention lors de la table ronde et tenue des stands PAI/PAT).



**La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes assure les missions de pré-instruction, d'analyse, de participation à la mise en paiement et de suivi des dossiers de demande d'aides à l'installation, afin de vérifier la cohérence et la complétude des dossiers, d'assurer la saisie informatique dans le logiciel OSIRIS et d'établir une fiche de pré-instruction.**



repertoireinstallation.com

Exploitations agricoles : rechercher, s'associer, transmettre

La poursuite du partenariat avec la MSA et la SAFER pour l'information mutuelle ;

- Le développement des compétences pour le personnel en charge de cette thématique ;
- La poursuite d'une action de repérage/prospective de la transmission sur la filière laitière bovine ;
- La rédaction de rubriques d'information dans la Newsletter chambre d'agriculture de Hautes-Alpes et dans le journal agricole L'Espace Alpin.

## Transmettre son entreprise c'est l'aboutissement d'une carrière professionnelle, et le début d'un nouveau projet !

### Au cœur des démarches de l'entreprise

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes constituait l'unique guichet permettant aux entreprises de déposer leurs déclarations concernant leur création, les modifications de leur situation et leur cessation d'activité. En 2023, cette mission de service public disparaît pour être remplacée par le GUE (guichet unique des entreprises) - site de l'INPI.

### Chiffres clés

En 2023 la mission de pré-instruction a porté :

- sur **51** demandes de DJA
- sur **42** demandes de paiement d'acomptes de DJA
- sur l'ensemble des demandes d'avenant de DJA (**12**)
- sur **38** fiches de suivi à mi-parcours PE et **28** dossiers complets de fin d'engagements JA (fin de PE)



### Zoom sur...

#### « Le repertoire installation »

La gestion du Répertoire Départ Installation (RDI) départemental est une mission de service public confiée aux chambres d'agriculture visant à mettre en relation et candidats à l'installation.

Afin de se doter d'un outil moderne pour accomplir ces missions, la chambre d'agriculture contribue à l'actualisation du site de publication d'offres d'exploitations agricoles : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

En 2023, la chambre d'agriculture a inscrit 2 nouveaux cédants et 24 nouveaux candidats à l'installation.

#### « En route vers l'avenir »

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le registre des actifs agricoles recense les chefs d'exploitations agricoles et cotisants solidaires de France et centralise les données de ces agriculteurs actifs, exploitants à titre principal ou secondaire. Administré par la chambre d'agriculture France, ce registre est alimenté par les Caisses de mutualité sociale agricole et les CFE des chambres d'agriculture. Cette base de données contient plus de 450 000 actifs agricoles et permet aux acteurs du secteur agricole de disposer de données nationales.

- sur **25** demandes de modifications de projet d'installation

- **42** personnes ont été reçues au Point Accueil Transmission

- **2** journées d'informations sur la Transmission

DAS 1

# L'ACCOMPAGNEMENT PAC, l'expertise au service des agriculteurs

## Objectifs de la Politique Agricole Commune

Lancée en 1962, la politique agricole commune (PAC) de l'UE est un partenariat entre le secteur agricole et la société, et entre l'Europe et ses agriculteurs. Ses objectifs sont les suivants :

- soutenir les agriculteurs et améliorer la productivité agricole, en garantissant un approvisionnement stable en denrées alimentaires à un prix abordable ;
- assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs de l'Union Européenne ;

- contribuer à lutter contre le changement climatique et gérer les ressources naturelles de manière durable ;
- préserver les zones rurales et les paysages dans l'ensemble de l'UE ;
- préserver l'économie rurale en promouvant l'emploi dans l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et les secteurs associés.

La PAC est une politique commune à tous les pays de l'UE. Elle est gérée et financée au niveau européen grâce aux ressources du budget de l'UE.

La défense de l'agriculture de montagne s'est poursuivie début 2023 afin de préserver les acquis de la PAC actuelle, en particulier sur la prise en compte des espaces pastoraux comprenant des ligneux. L'intermassif, auquel participe la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes pour le compte de la chambre régionale d'agriculture PACA, est resté fortement mobilisé et a continué les discussions en se basant sur des analyses prospectives fouillées et en animant la réflexion régionale sur l'élevage et la PAC.



## La PAC dans la pratique

L'agriculture diffère de la plupart des autres activités pour les raisons suivantes :

- malgré l'importance de la production alimentaire, les revenus des agriculteurs sont inférieurs d'environ 40 % aux revenus non agricoles ;
- l'agriculture dépend davantage des conditions météorologiques et climatiques que de nombreux autres secteurs ;
- il existe un décalage inévitable entre la demande des consommateurs et la capacité des agriculteurs à y répondre : cultiver davantage de blé ou produire plus de lait prend nécessairement du temps.

Tout en veillant à la rentabilité, les agriculteurs doivent travailler de manière durable et respectueuse de l'environnement afin de préserver les sols et la biodiversité.

## La PAC intervient sous les formes suivantes

- L'aide au revenu, allouée au moyen de paiements directs, garantit la stabilité des revenus et rémunère les agriculteurs qui pratiquent une agriculture respectueuse de l'environnement et fournissent des biens publics tels que l'entretien de l'espace naturel ;
- les mesures de marché sont destinées à faire face à des situations de marché difficiles, telles qu'une chute brutale de la demande due à une alerte sanitaire ou une chute des prix résultant d'une offre excédentaire temporaire ;
- les mesures de développement rural s'inscrivent dans le cadre de programmes nationaux et régionaux pour répondre aux besoins et aux enjeux spécifiques des zones rurales.

## Des accompagnements et des services dans le cadre des déclarations de la PAC

Au vu de l'importance de la PAC dans les revenus des agriculteurs de montagne, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes accompagne depuis le début, les agriculteurs dans leurs différentes démarches et déclarations.

Il s'agit notamment du conseil et des informations sur les évolutions réglementaires.

- Des fiches techniques, des dossiers, articles de presse, plusieurs page web de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ou des Journaux agricole (L'Espace Alpin). Tous les moyens sont utilisés pour transmettre l'information et communiquer largement.
- En 2023 ce sont 625 exploitations agricoles accompagnées pour les déclarations PAC, avec une approche globale de la partie réglementaire, vérification de l'éligibilité. En début d'année, des simulations ont été proposées pour évaluer l'impact des nouvelles règles de la PAC 2023 sur le montant d'aides perçues.

## Mise en place de nouvelles MAEC

- Les MAEC sont spécifiques à chaque territoire et ne sont ouvertes que dans le cadre d'un programme agri-environnemental (PAEC). Pour que tout le département puisse en bénéficier, la chambre d'agriculture a porté un programme en dehors des zones de parcs et a réalisé les diagnostics agro-écologiques sur tous les territoires, en lien avec ses partenaires (parcs, CERPAM, animateurs Natura 2000, DDT). Toutes les demandes ont été traitées par la chambre d'agriculture, 160 exploitations ont ainsi pu bénéficier d'une MAEC.

## Chiffres clés

- **625** déclarations PAC accompagnées par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et **40** simulations PAC 2023
- Mobilisation importante des moyens humains sur **9** semaines pour la télédéclaration,
- **14** conseillers PAC et **2** conseillères MAEC
- **160** MAEC signées

# PERMETTRE AUX AGRICULTEURS de prendre la bonne décision

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes propose aux agriculteurs et groupes d'agriculteurs des conseils technico-économiques, des calculs de coûts de production dans les principales productions agricoles du département (élevages, arboriculture...). En 2023, la chambre d'agriculture a renforcé son accompagnement technique auprès des agriculteurs avec notamment :

## • En arboriculture

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes propose des prestations de suivi technique en arboriculture auprès des exploitations arboricole individuelles ou des collectifs d'arboriculteurs. Ces visites portent sur la taille des vergers, la protection contre les maladies et ravageurs, la fertilisation... Ce sont 35 exploitations individuelles arbo qui ont été suivies en 2023. Un partenariat technique existe également avec des groupes organisés : SAGP 05, l'Association Les Compagnons du Fruit des Alpes, le Groupement des Producteurs de fruits des Hautes-Alpes et Nord Sisteron...

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes élabore en partenariat avec la chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence et le Groupement des Producteurs 05 un bulletin technique en arboriculture « Arbo info ».

Chaque année, 20 bulletins sont élaborés + un numéro spécial « Spécial Protection des Plantes ».

**Une centaine de personnes est abonnée à l' « Arbo Info »**



## • En viticulture

Dans le but d'encourager les viticulteurs à travailler conjointement sur des sujets techniques, un projet d'émergence de 30 000 a été constitué. Cette émergence, si elle aboutit à un projet de groupe, devrait permettre de formaliser le groupe et de faciliter l'organisation de rencontres.

Un groupe 30 000 est un collectif constitué d'agriculteurs qui se regroupent pour mettre en œuvre des changements de pratiques, dans une logique globale agro-écologique, dans une démarche centrée sur la réduction des usages des produits phytopharmaceutiques.

Par ailleurs, en 2023, la participation aux réunions d'informations sur la flavescence dorée, ainsi qu'à une demi-journée de prospection auprès des viticulteurs, a permis de rester vigilant quant à l'apparition de cette maladie sur le département, qui serait très préjudiciable à la vigne. À ce jour, aucune vigne n'a été contaminée dans les Hautes-Alpes.

**La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.**

### • En grandes cultures

Un essai a été conduit avec la SAS Kolibri sur la mise en place d'une culture de quinoa. Différentes variétés ont été testées en micro-parcelles, et quelques hectares ont été suivis chez trois agriculteurs du département. Cet essai, déjà en place l'an dernier, devrait se poursuivre en 2024 pour conclure sur la faisabilité ou non de cette culture dans les Hautes-Alpes.

### • En maraîchage

En 2023, la conseillère bio a été sollicitée par Agribio 05 pour former un groupe de maraîchers bio pour réaliser leur déclaration PAC en autonomie. En effet, avec la nouvelle programmation PAC, les petits maraîchers (moins de 3 ha) ont désormais accès à une aide qui peut participer à la viabilité de leur exploitation. Néanmoins, le montant d'aide qu'ils touchent restant limité, il est intéressant pour eux de réaliser leur déclaration en autonomie.

Une formation sur l'optimisation de la ressource en eau a également été organisée à destination des maraîchers en février 2023. Cette formation fait suite à une sécheresse importante durant l'été 2022, ayant fortement impacté les maraîchers dans le département des Hautes-Alpes.

### • En PAPAM

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes accompagne un groupe de producteurs de roses dans l'élaboration d'un produit commun. Cet automne, une journée d'animation sur la définition du projet a été organisée le 26 septembre. Cette journée a permis d'aboutir à la consolidation du projet : la volonté de créer une eau florale « rose des Alpes » s'appuyant sur des variétés emblématiques du territoire.

Suite à cette réunion, une journée visant à récolter une variété au potentiel organoleptique prometteur a été organisée dans le Champsaur. Cette journée a réuni 5 producteurs et productrices et a permis de mettre en culture cette variété dans l'objectif de la multiplier.

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, en partenariat avec l'agence de développement, a également organisé une réunion de rencontre entre différents acteurs de l'aval et des producteurs sur la thématique de l'argousier le 16 novembre. L'objectif de la réunion était de structurer cette filière. Ce travail se poursuivra en 2024 à travers l'étude des différentes valorisations potentielles du produit.

### • Conseil Stratégique Phytos

Suite à la séparation du conseil et de la vente des produits phytosanitaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Ministère de l'Agriculture a mis en place deux nouveaux conseils :

- Le conseil spécifique : laissé au libre choix de l'utilisateur professionnel, il répond à un besoin ponctuel. Formalisé par écrit, il comporte une recommandation d'utilisation de produits ;
- Le conseil stratégique : obligatoire pour renouveler son certiphyto décideur, il permet à chaque chef d'exploitation de définir une stratégie de gestion des bioagresseurs plus économe en produits phytosanitaires. Il se compose d'un diagnostic complet d'exploitation et de la mise en place d'un plan d'action.

Chaque exploitation en possession d'au moins un certiphyto décideur sera dans l'obligation de justifier de 2 conseils stratégiques phyto (CSP) par intervalle de 5 ans. En effet ce conseil est délivré à l'échelle de l'exploitation. Deux situations permettront toutefois d'être exemptées de CSP :



## Zoom sur...

### « Les Compagnons du Fruit des Alpes », animation et appui technique

L'Association compte une dizaine d'arboriculteurs de la zone Nord-Sisteron. Au-delà du suivi technique individuel, une identité visuelle a été créée pour identifier le groupe. Dans le but de communiquer auprès du grand public sur la filière, des interventions auprès d'1 classe de maternelle a été réalisé. Un jeu de cartes « Ques'arbo » à but de vulgarisation a été créé et sera distribué dans les coopératives du département et les écoles.



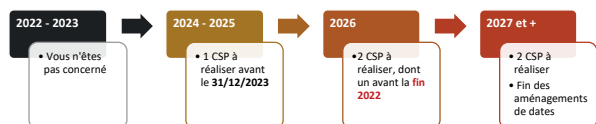
## Chiffres clés

- **35** visites de terrains arbos contractualisées
- **40** Conseils Stratégiques Phyto réalisés

DAS 2  
DAS 7

- Les exploitations certifiées HVE ;
- Les exploitations dont le parcellaire est certifié à 100 % Agriculture Biologique.

La réglementation impose que chaque exploitation ait reçu au moins un conseil stratégique avant le 31 décembre 2024. Afin d'anticiper les délais et d'être en capacité d'absorber les demandes, la réalisation des CSP sera planifiée comme suit :



En 2023, 40 CSP ont été réalisés sur des exploitations de type polyculture élevages, arboriculture, grandes cultures, pépinières... Une communication auprès des agriculteurs a été effectuée auprès des coopératives, CUMA, lors des formations certiphytos, et dans la presse locale.

A partir de janvier 2024, lors de vos inscriptions à des formations de renouvellement Certiphyto DENSA, il vous sera demandé un justificatif de prise de rendez-vous CSP durant l'année 2024, ou vos certificats AB ou HVE.

### • HVE : une certification plébiscitée

La mention HVE, Haute Valeur Environnementale, est le niveau le plus exigeant de la certification environnementale des exploitations agricoles. Elle répond à un cahier des charges national existant depuis 2011. Cependant, ce n'est qu'avec l'adoption de la loi Egalim – le 30 octobre 2018 – que l'essor de HVE a véritablement débuté. Cet engouement soudain s'explique par :

- la Loi Egalim qui fait évoluer les circuits de distribution : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la restauration collective doit s'approvisionner à hauteur de 50 % en produits certifiés dits «



durables » (AB, AOC, AOP, IGP, Label Rouge, HVE), dont 20 % certifiés AB. Accessible à toutes les filières et non soumise à des contraintes géographiques, HVE est la solution adoptée par de nombreux producteurs face à cette réglementation ;

- Même si aujourd'hui, la certification HVE ne permet pas de revaloriser financièrement la production, les agriculteurs y voient une manière de mettre en avant leurs efforts et la qualité de leurs produits ;

- Dans le cadre du Plan de Relance, un crédit d'impôt de 2 500 € par exploitation (2 500 € par associé dans le cas d'un GAEC dans la limite de 10 000 €) est accordé à chaque exploitation certifiée en 2023 et 2024. Ce crédit d'impôt est cumulable avec celui du bio dans la limite de 5 000 € (ou 20 000 € dans le cas d'un GAEC) ;

- Obtenir la certification HVE est une façon d'anticiper la PAC 2024 ce qui permet d'obtenir les éco régimes de niveaux 2. Attention : les exploitations certifiées avec la version 3 ne pourront plus accéder aux éco régimes pour la campagne 2024.

- La certification HVE permet également d'être exempté du Conseil Stratégique Phyto et de renouveler plus facilement son Certiphyto.

La chambre d'agriculture propose toujours des accompagnements pour accéder à la certification mais également des suivis de certification.

### • Accompagner les agriculteurs vers le 3<sup>e</sup> niveau de la certification environnementale : 2 voies proposées

Depuis l'été 2020, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes propose 2 voies pour accompagner les agriculteurs vers la certification HVE :

- Sous la forme d'une formation collective de 2 jrs, en salle, suivi d'1 rendez-vous individuel de vérification des acquis sur chaque exploitation (100 % pris en charge par les fonds VIVEA) ;
- Sous la forme d'une prestation individualisée. Il faut compter 1 demi-journée de travail sur l'exploitation.



### Zoom sur...

#### « Renouvellement Certiphyto »

En 2023, 4 formations de 1 journée, 3 sessions de tests et 1 formation de 2 jours pour les primo certiphyto ont eu lieu, permettant ainsi à 85 exploitants agricoles de renouveler leur certiphyto.

Au total depuis 2020, **220** exploitations ont été formées

au niveau 3 HVE, **170** exploitations par le biais

de la formation collectives et **50** sous forme d'une prestation individualisée.

**91** exploitations ont été accompagnées pour la certification HVE en 2023







# LA CHAMBRE D'AGRICULTURE des Hautes-Alpes au service des éleveurs

Issu d'un partenariat associant l'Institut de l'Élevage et les chambres d'agriculture, le dispositif des « Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective » repose sur le suivi d'un échantillon d'environ 2 000 exploitations couvrant la diversité des systèmes de production d'élevage bovin, ovin et caprin au niveau national.

Dans les Hautes-Alpes, la chambre d'agriculture s'investit, depuis 30 ans, dans le suivi de fermes de références au travers de 4 réseaux de références système d'élevage (ovin viande, bovin lait, bovin viande, caprin), avec le suivi d'environ 45 fermes, contribuant ainsi à l'alimentation de l'observatoire de la ferme « France ».

## INOSYS, un outil au service du réseau

Afin d'accompagner agriculteurs et conseillers dans les choix de pilotage des exploitations, INOSYS produit des repères technico-économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle du système d'exploitation, classés selon une typologie nationale complétée par des typologies régionales créées et quantifiées à partir du recensement général agricole de 2010.

Ces repères, sous forme de moyennes ou modélisés dans des cas-types, sont établis grâce à des suivis de fermes réalisés par les conseillers des chambres d'agriculture. INOSYS produit également des coûts de production selon une méthodologie partagée nationalement et génère une connaissance fine du fonctionnement des exploitations.

Les repères et l'expertise INOSYS sont mobilisés dans des études, directement par les conseillers et les agriculteurs, ou dans des outils de diagnostic ou de simulation de changements. Ces repères accompagnent ainsi le conseil de transition vers la multi-performance.

### Chiffre clé

- **49** fermes de référence suivies dans le cadre du dispositif INOSYS

## Des références à disposition des conseils technico-économiques

Le suivi des différents systèmes de production assure, au travers d'une approche globale de l'exploitation, la collecte de données technico-économiques et d'éléments qualitatifs (fonctionnement de l'exploitation, organisation du travail...), utilisées ensuite pour la production de références ou d'outils de diagnostic.

Ces supports contribuent à alimenter les actions de conseil et de transfert vers les éleveurs, les conseillers agricoles, mais aussi vers les organismes de formation (ADFP, LEGTA). Le dispositif des réseaux d'élevage permet de décrire et d'identifier les systèmes d'élevage viables, vivables et transmissibles. La combinaison de ces trois volets définit la notion de durabilité, essentielle dans l'approche des réseaux.

Enfin, les réseaux d'élevage sont également utilisés afin d'évaluer les conséquences de divers changements qui impactent les exploitations : contexte économique, réglementation, réforme de la politique agricole commune... Autant d'éléments qui permettent d'aider les éleveurs à prendre des décisions d'ordre stratégique pour optimiser et adapter leur système d'exploitation.

## Accompagnement des éleveurs

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes accompagne les éleveurs de plusieurs manières :

- **Appuis aux déclarations administratives et conseil pour anticiper les changements** (aide ovine, PAC, ICHN...);
- **Développement des logiciels de gestion des troupeaux d'élevage** (65 exploitations qui possèdent Ovitel PC ou Oviclic avec assistance à la chambre d'agriculture 05). Ce logiciel est en cours de déploiement, et des évolutions sont à venir.

L'informatisation des élevages permet aux éleveurs d'être plus sereins vis-à-vis des obligations réglementaires et facilite la valorisation des données techniques de l'élevage.

### - Rendus des bilans de contrôle laitier

68 rendus individuels sur les exploitations ont été réalisés pour la campagne 2023. Le contrôle laitier permet de mesurer les performances des vaches laitières, en termes de quantité et qualité. L'adhésion au contrôle laitier comprend une visite annuelle de la part du technicien chambre d'agriculture afin de faire un bilan de la campagne écoulée (1<sup>er</sup>/09/2022 – 31/08/2023) en abordant tous les aspects techniques : production, ration, reproduction, cellules... et en retraçant les différents évènements de l'année.

C'est un moment de rencontre privilégié entre éleveur et conseiller notamment avec la visite d'exploitation. 65 éleveurs bovin lait haut-alpins sont adhérents au contrôle laitier. La visite de la technicienne de la chambre d'agriculture permet de :

- Rencontrer les éleveurs bovins lait du département ;
- Apporter une vision globale et un regard extérieur sur l'élevage. Les supports techniques (bilan de reproduction, bilan leucocytes et mammites) présentés permettent d'aborder l'ensemble des aspects techniques de l'exploitation et d'approfondir certaines thématiques ;
- Faire connaître aux éleveurs les services proposés par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, établir un lien entre les éleveurs et le conseiller (se faire connaître), éventuellement leur proposer des enquêtes thématiques.

- **Valorisation des résultats synthèse technico-économique** sur les filières Bovin Lait, Bovin Viande et Ovin Viande.

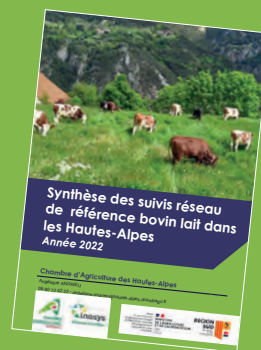
- **Travail sur des projets thématiques** basés sur le dispositif Inosys ; le Réseau Thématique « Valorisation du Lait Circuits Courts » qui, par le suivi d'une exploitation bovine laitière, permet d'acquérir des références et une méthode d'évaluation des coûts de production pour les exploitations en vente directe de lait.

## Chiffres clés

- 4 réseaux de référence : Bovin Lait (11), Bovin Viande (4), Ovin Viande (14), Caprin (20)

- 68 rendus Contrôle Laitier

DAS 4



- **Valorisation des résultats des références et des appuis techniques lors de diverses présentations :** présentation des résultats lors de la Journée Régionale d'Elevage Biologique (12/12/2023 à Aspres-sur-Buëch), de la visite technique SERAM organisée par la MRE (26/09/23 à St André d'Embrun, publication sur les consommations d'énergie en élevage bovin lait, diffusion des éléments chiffrés aux porteurs de projet d'installation, à des futurs agriculteurs, notamment des classes de plusieurs niveaux, lors des diagnostics de conversion à l'agriculture biologique.

- **Suivi qualité du lait**

Lorsqu'une problématique liée à la qualité du lait est détectée sur une exploitation (taux cellulaire laiterie non conforme pendant plusieurs mois d'affilée), l'éleveur est encouragé à mettre en place des démarches pour éviter la suspension de collecte. Un accompagnement technique de la chambre d'agriculture est alors proposé : analyse des pratiques de traite, état des lieux de la situation qualité globale du troupeau avec identification des vaches à problème, gestion des tarissements, traitements en lactation... L'objectif est de proposer à l'éleveur un plan d'action pour améliorer la situation, qui sera suivi par la technicienne chambre d'agriculture tout au long de l'année.

Au cours de l'année 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a accompagné 1 exploitation dans ce cadre. Du conseil individuel est aussi réalisé hors de ce cadre, afin d'accompagner les éleveurs à produire un lait de qualité.

**Contrôle de performance bovin viande**

Depuis juillet 2022, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes effectue pour le compte de la CRA PACA le contrôle de performance viande (bovin croissance). 10 exploitations du 05 ; 5 du 13 et 3 du 04 adhère à ce service. Le suivi des pesées, la valorisation de celles sont faites. Un rendu des performances ainsi qu'un bilan génétique annuel est réalisé indi-



viduellement. Sont abordés l'année de production qui précède ( de aout à aout ) ; un bilan des performances des veaux avec les poids et GMQ ; bilan de reproduction.

**Appuis techniques caprins et porcins**

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes conventionne avec la FDSEA 05 pour l'appui technique en élevage porcine et avec le Syndicat caprin et fromager fermier des Hautes-Alpes pour l'appui technique en élevage caprin. Le suivi d'un réseau de fermes caprines constitue la base de l'acquisition de références. Il permet la connaissance à la fois des résultats techniques et économiques des exploitations, mais également la compréhension des pratiques, des savoirs faire et de leur évolution.

**Participation aux foires et salon**

De plus, la chambre d'agriculture a organisé et/ou participé à diverses manifestations locales (Salon de l'Elevage de Gap, foires de la St-Mathieu à Château-Queyras, de La Chapelle en Valgaudemar, de Monétier Les Bains, de Ceillac, de Guillore et 2 journées en alpage à Vars et Col du Noyer).



## Le développement de nouveaux accompagnements techniques

Pour renforcer son action technique auprès des éleveurs, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes développe de nouveaux accompagnements pour aider les éleveurs à gagner en compétences techniques en ayant un conseil technique adapté et indépendant, qui n'engage pas l'éleveur à utiliser telle ou telle matière première, à acheter telle ou telle marque commerciale, ni tel ou tel produit ; tout en respectant ses choix de production.

Des appuis techniques pourront porter sur des **conseils en alimentation** (la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes s'est dotée pour cela d'un logiciel de ration), mais également sur des **conseils techniques de productions** et des **conseils technico-économiques** permettant d'améliorer les résultats économiques en ciblant les marges de progrès.

### Calcul de ration

8 accompagnements techniques sur le calcul de ration des troupeaux ont été réalisés (2 en ovin viande, 5 en bovin viande et 1 en bovin lait). Ces accompagnements permettent aux éleveurs de gagner en technicité tout en améliorant leurs résultats de production grâce au rééquilibrage de la ration. Une ration bien équilibrée permet de réaliser des économies en ajustant la quantité de fourrages et de concentrés à apporter au troupeau.

## GO PEI : Groupe opérationnel dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation « productivité et développement durable de l'agriculture »

Le Go PEI est une démarche européenne déclinée régionalement. Son objectif est d'accompagner les transitions économiques, environnementales sanitaires et sociales par

l'innovation et la connaissance. La chambre d'agriculture participe à deux projets GO PEI qui visent à apporter à des groupes d'éleveurs prédéfinis un appui technique pour répondre à une problématique :

### • GO PEI « Les excellentes »

Porté par la chambre d'agriculture en partenariat avec l'association CESAR, ce projet vise à améliorer et à lisser la qualité des bovins vendus sous la marque « Les Excellentes ». 20 éleveurs bovin viande adhérents à des organisations de producteurs et qui vendent des Excellentes bénéficient d'1 calcul de ration et d'1 coût de production par an sur une durée de 2 ans.

### • GO PEI ATechFilo

Porté par l'Association Ciel d'Azur en partenariat avec la chambre d'agriculture 04/05, la MRE et CESAR, ce projet consiste à répondre à des attentes de l'aval de la filière ovine en harmonisant la production d'agneaux. Une 40<sup>aine</sup> d'appuis technico-économiques sont donc réalisés pour les éleveurs ovins adhérents à ciel d'azur et vendant en Label Rouge.



## Zoom sur...

### Appuis technico-économiques

Ils permettent de faire des coûts de production et de situer les résultats de son élevage par rapport au groupe pour dégager les marges de progrès.

### Synthèse des résultats départementaux du contrôle laitier

Les données de l'ensemble des élevages bovin lait adhérents au contrôle laitier ont cette année encore été synthétisées pour créer la carte d'identité de l'élevage de vaches laitières haut-alpin, ainsi que pour réaliser des comparaisons et donc identifier les marges de progrès de chaque élevage. Ce document a notamment été diffusé auprès des éleveurs lors des rendus du contrôle laitier et dans l'Espace Alpin.

## Chiffres clés

- 8 accompagnements techniques sur le calcul de ration : Bovin Lait (4), Bovin Viande (3), Ovin Viande (1)
- 40 suivis en ovins chez les adhérents de Ciel d'Azur en Label Rouge

- 20 suivis en bovins chez les éleveurs intéressés par la démarche de qualité « Les Excellentes ».

DAS 4





# Nos FORMATIONS

## Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, organisme de formation, est agréée Qualiopi depuis 2021. Elle accompagne ainsi les agricultrices et les agriculteurs dans les évolutions des métiers et des filières, avec la prise en compte d'un nouveau contexte de valorisation des produits et des circuits-courts, d'évolution climatique, d'innovations, d'approche globale d'exploitation.

Au cours de l'année 2023, elle a mis en place et réalisé 20 sessions de formations, soit 28 journées de formation et 196 h avec un nombre global de 1 792 h stagiaires. 188 personnes ont été formées au cours de ces 20 sessions : 141 hommes et 47 femmes.

En 2023, ce sont 10 intervenants externes (soit 42 %) et 14 intervenants internes (soit 58 %) qui ont dispensé ces formations. Un partenariat étroit avec l'ADFP 05 a été mis en place et a abouti à la signature d'une convention de partenariat pour permettre un développement de la formation, enrichir l'offre de formation proposée et répondre ainsi à la demande des agriculteurs.

**Note de satisfaction  
des stagiaires  
pour l'année 2023 :**

**9,40/10**



### Catalogue régional de Formations

Elaboration d'un catalogue régional proposant des formations en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Disponible sur le site internet : <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca/>

### Chiffres clés

- **20 sessions** de formations
- **1 792 heures** stagiaires
- **188 personnes** formées



# PENSER GLOBALEMENT pour diversifier

**Nombreux sont les agriculteurs qui font le choix de diversifier leurs activités. Ces stratégies s'ancrent dans une vision globale de l'entreprise agricole et permettent d'acquérir une plus grande valeur ajoutée sur les productions, de prendre de l'autonomie face aux marchés, ou encore de créer du lien avec les territoires et les consommateurs.**

DAS 11

## Une marque pour vendre en circuits courts et accueillir à la ferme

L'intérêt des consommateurs pour l'achat de produits locaux et en circuit court progresse significativement depuis plusieurs années. L'achat en direct du producteur est perçu comme premier facteur de réassurance sur la qualité du produit. Toutefois, le marché reste limité par des circuits de distribution peu structurés et mal identifiés, et par un besoin de montée en compétence des agriculteurs.

## Depuis 35 ans, « Bienvenue à la Ferme » accompagne les agriculteurs

En s'appuyant sur une marque forte et reconnue par les clients, les agriculteurs peuvent se démarquer, gagner en visibilité et profiter de nouveaux débouchés. Le conseil, la formation et les outils de communication prodigués par les conseillers « Bienvenue à la Ferme » des chambres d'agriculture leur permettent de professionnaliser leur activité et d'en tirer un revenu substantiel. #Vous êtes les bienvenus !

## « Brin de Culture » : faire rimer culture et agriculture !

Organisé par la chambre régionale d'agriculture PACA avec le soutien des agriculteurs adhérents à « Bienvenue à la Ferme », du Conseil Régional et des chambres d'agriculture départementales, le Festival « Brin de Culture » consiste en la réalisation dans les fermes de diverses animations culturelles, pour tous les publics : animations musicales, expositions de photos et de peinture, ateliers de loisirs créatifs... permettant ainsi à des artistes de se produire dans des endroits nouveaux. En 2023, la chambre d'agriculture a participé à la 16<sup>e</sup> Edition avec deux fermes inscrites.

### Chiffres clés

« Bienvenue à la Ferme » :

- 68 agriculteurs adhérents

- 81 formules d'accueil agréées



En 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a initié un travail de fond sur les fermes pédagogiques adhérentes à Bienvenue à la Ferme au travers de la mise en place d'une collaboration avec l'Inspection Académique. L'objectif : bénéficier de l'expertise de l'Éducation Nationale afin de rendre légitimes les fermes du réseau accueillant le public scolaire et les accompagner dans la réalisation d'outils pédagogiques en adéquation avec les programmes.

### Accompagnement des porteurs de projets en circuits courts

Les chambres d'agriculture sont le premier réseau de conseil pour les producteurs fermiers (élaboration des projets, accompagnement technique et règlementaire, formations). Chambres d'agriculture France co-pilote à ce titre le groupe réglementation du réseau mixte technologique « Alimentation Locale » et alimente les pouvoirs publics pour poursuivre l'adaptation du cadre règlementaire.

### Accompagner les projets de méthanisation

La Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar a sollicité la chambre d'agriculture (en partenariat avec IT 05) pour les accompagner sur une étude qui leur permettra de faire le choix d'une ou des énergies renouvelables pour alimenter le réseau de chaleur de la ville de St-Bonnet. La 1<sup>re</sup> étude d'opportunité a donné un avis favorable au projet. Une étude de faisabilité a été portée et financée par la Communauté de Communes au cours de l'année 2023.

Le 7 mars, agriculteurs et Elus ont visité le site de Methamoly dans les Monts du Lyonnais, et une ferme en cogénération avec un réseau de chaleur pour chauffer le collège sur la commune de Verrières en Forez (42). Le groupe de travail

s'est rapproché de l'association énergie partagée qui développe des projets citoyens et communique sur les projets. La Communauté de Communes a chargé l'association de réaliser une étude de voisinage et de prévoir un plan de communication autour de ce projet.

La chambre d'agriculture a été sollicité par la Mairie de Gap pour un projet d'un double méthaniseur, un pour les boues d'épuration et un pour toutes les matières organiques ainsi que les déjections animales des exploitations qui souhaitent rejoindre le projet.

La chambre d'agriculture est partie prenante dans ce dossier sous 3 conditions : qu'il n'y ait pas d'incorporation de cultures à vocation énergétique ou de cultures intermédiaires et que le digestat obtenu soit épandable sur des terres engagées en agriculture biologique. Les agriculteurs seront aussi sollicités pour recevoir et épandre le digestat de ce méthaniseur.

Le méthaniseur pour traiter les boues de station d'épuration ne se fera pas. En ce qui concerne le méthaniseur agricole, la recherche d'un foncier pouvant recevoir cette unité sur le territoire de la commune de Gap est un échec, aucun terrain ne réponds à toutes les réglementations. La zone a été élargie de Tallard à Avançon.

Une rencontre a eu lieu le avec M. Le Maire d'Avançon car un terrain de 1.8 ha sur la déchetterie coche tous les critères réglementaires (sous réserve des services de l'Etat).

La commune de Gap a missionné un développeur (société CVE d'Aix en Provence) pour mener à bien ce projet. Si le site d'Avançon est retenu, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes devra organiser des réunions d'informations auprès des agriculteurs sur ce secteur.

### Structuration filières agricoles

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes travaille sur la structuration de diverses filières, notamment la filière laitière, carnée et végétale. Ces travaux sont menés conjointement avec les opérateurs privés ainsi que les structures de développements agricoles concernées.

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes accompagne le développement de la marque « Les Excellentes » pour valoriser la qualité de la viande locale et améliorer le revenu des éleveurs.



### Zoom sur...

#### « Bleu du Queyras »

Dépôt du dossier de reconnaissance de l'AOP Bleu du Queyras auprès de l'INAO après 6 ans d'accompagnement du groupe

#### « Projet de salle de découpe »

La chambre d'agriculture a poursuivi l'étude de la faisabilité d'une salle de découpe de viande ovine et bovine, adossée au nouvel abattoir de Gap, au profit des éleveurs.

DAS 9  
DAS 11

# UNE CAPITALISATION DES CONNAISSANCES pour une diffusion sur le terrain



La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes assure la mission de référent Bio Régional en élevage dont le rôle est d'accompagner l'ensemble des conseillers en élevage et d'être le relais des pratiques d'élevage bio de la région PACA au niveau national, pour une meilleure prise en compte des spécificités locales dans les discussions nationales.



© Espace Alpin

En 2023, le référent bio a travaillé sur plusieurs volets :

- 3 bulletins techniques ont été diffusés aux techniciens élevage, techniciens bio et partenaires de la région PACA (soit environ 150 destinataires) et via le site internet de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. Au-delà de l'agenda, des outils et publications sur l'élevage bio, des liens vers des vidéos, plusieurs thématiques ont été abordées sous forme d'article technique :

- Janvier 2023 : Guide technique national des fourrages biologiques / Où trouver son certificat Bio en 2023 ? / Le bio près de chez vous / Installation en Bio : quelle place pour la bio dans la DJA en 2023 ? / Crise du bio : « Dans certaines filières, les éleveurs arrêtent », l'appel au secours des producteurs de porc / Règlementation : Analgésie et anesthésie en bio - utilisation de la bombe de froid / Certification de la laine biologique intégrée au guide de lecture / Interdiction engrais à forte teneur azotée / Du sainfoin en granulés ou en foin : des vertus antiparasitaires contre les strongles qui restent à démontrer ;

- Juin 2023 : Renforcement du plan de soutien à l'Agriculture biologique / Contrat de transition (Pcae) : dépôt avant le 30/06/2023 ! / Accès à l'extérieur des animaux : Précisions apportées par l'INAO / Cartobio, l'outil cartographique en ligne des parcelles bio / Agence Bio : Conférence de presse annuelle « Présentation des chiffres panoramiques du bio en 2022 », Agenda-Publications-Outils / Service Derogbio : attention aux délais !

- Septembre 2023 : 1<sup>er</sup> baromètre du moral des agricultrices et des agriculteurs bio 2023 / Calendrier de paiement des aides PAC de 2023 – Les aides Bio payées en mars 2024 / Ablation des bourgeons de corne et ablation des cornes en Bio - Note de lecture de l'INAO / Guide technique - Implantation d'une prairie : une première étape à soigner / Lancement de la 2<sup>e</sup> édition de la campagne #BIORéflexe ! / Influenza aviaire hautement pathogène : démarrage de la 1<sup>re</sup> campagne de vaccination des canards, une 1<sup>re</sup> en France et dans le monde / agenda ;

**Les conseillers en Agriculture Biologique accompagnent les agriculteurs au cours des étapes clés du développement de l'AB : la conversion des exploitations, la recherche, l'expérimentation et sa diffusion auprès des agriculteurs et l'appui à la structuration des filières.**





- Relais d'informations entre le niveau national et régional, notamment pour la mise en place de la PAC 2023-2027. Suivis de nombreux webinaires ou réunions d'informations sur la nouvelle réglementation liée à la PAC et l'application des nouvelles règles pour les campagnes de déclaration PAC sur 2023.

- Réponse aux sollicitations des techniciens d'élevage régionaux sur des problématiques liées à l'élevage et notamment autour de la réalisation des fourrages destinés aux animaux. Questions techniques sur la conduite des prairies, la fertilisation...

- L'organisation d'une journée régionale sur l'élevage biologique en PACA à destination des conseillers et des agriculteurs le 12/12/2023 à Aspres Sur Buëch. Cette journée s'inscrivait dans une logique de diffusion d'informations techniques (compte rendu de suivis, résultats de projets) et d'accès à des informations réglementaires concernant l'évolution la PAC 2023-2027 et les aides spécifiques à l'agriculture biologique. Elle avait également un but de partage et de faire se rencontrer les acteurs de la bio et les agriculteurs. Le format sur une journée avec une visite d'élevage permet un temps d'échanges et de faire connaissance tout en partageant des informations techniques.

Cette année, la thématique était également portée sur l'élevage biologique en production ovine. Le GAEC des Montagniers qui accueillait cette journée a pu témoigner d'une longue expérience en Bio et donner de précieux conseils au public présent pour cette journée.

La question de la crise du Bio a été abordée et la nécessité de relancer la consommation du Bio. La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes s'inscrit là dans son rôle de centralisateur d'informations techniques et réglementaires pour ensuite les diffuser et les vulgariser. Cette journée a permis de rassembler une quarantaine d'agriculteurs et porteurs de projet autour de la thématique de l'autonomie protéique et de l'évolution de la réglementation bio.

- Une formation continue au cours de l'année en participant à des séminaires techniques ou webinaires afin de capter de l'information pour ensuite la diffuser dans le réseau.

## Chiffres clés

- **10** pré-diagnostic réalisés en 2023

- **34 %** des porteurs de projets installés le font en Bio

## Accompagnement des agriculteurs

L'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de conversion bio se fait sous plusieurs formes :

- Un 1<sup>er</sup> contact téléphonique ou rendez-vous au bureau permet d'échanger avec le conseiller bio sur son projet et de répondre aux premiers questionnements : 25 contacts téléphoniques ou au bureau suivi de diffusion du guide de conversion bio mis à jour régulièrement avec toutes les informations réglementaires, démarches et aides mobilisables en bio. Une information technique complémentaire est diffusée en fonction des projets ;

- La réalisation d'un pré-diagnostic de conversion bio (visite gratuite pour l'agriculteur) : 10 pré-diagnostic réalisés en 2023 ;

- 34 % des porteurs de projets qui se sont installés en 2023 (avec DJA) s'installent en bio. Une fiche spécifique sur la conversion bio et les démarches est distribuée au PAI.

Fin 2023, le département comptait 509 fermes certifiées Agriculture Biologique, soit environ ¼ des exploitations.

Tous les conseillers techniques de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes suivent des agriculteurs bio, que ce soit dans le cadre d'appui technique en arboriculture ou en élevage, dans l'accompagnement à la valorisation et à la diversification, dans la structuration des filières, l'animation de GIEE et de groupes de producteurs, dans l'accompagnement administratif. De nombreuses journées techniques et formations sont organisées pour accompagner les agriculteurs à la mise en place de techniques alternatives sur leurs exploitations, en fonction des filières.



© Espace Alpin

# REVENIR À LA PRATIQUE pour conseiller les agriculteurs

## Un partenariat avec le CAUE

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a mis en place un partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) permettant la prise en compte d'une approche paysagère dans la réflexion et mise en place des bâtiments agricoles pour toutes filières, afin que les bâtiments soient intégrés dans notre paysage sans surcoût, ce qui constitue un préalable à la démarche.

Les 6 fiches techniques concernant les bâtiments agricoles dans le paysage sont utilisées dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs :

- Mener à bien son projet - Construire avec le paysage ;
- A qui s'adresser ?
- Bâtir avec le solaire ;
- Les matériaux employés en architecture ;
- Urbanisme et installation agricole ;

## Un accompagnement des agriculteurs pour leur projet d'investissement (Contrats de transition)

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes accompagne les exploitants agricoles dans le montage administratif de leur dossiers d'investissement (bâtiment, équipement, renouvellement du verger...). Ce programme d'une durée de 5 ans correspond à une ligne budgétaire FEADER, gérée par le Conseil régional PACA.

En 2023, le Conseil régional PACA a mis en place un système d'Appel à Projet Annuel pour les 3 sous mesures pour les investissements finançables pour le Contrat de transition : Mesure 4.1.1 : Modernisation des Exploitations d'Elevages (bâtiments, équipements) et CUMA ; Mesure 4.1.2 : Modernisation des

**Dans un contexte exigeant tant aux niveaux économique, environnemental que sociétal, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes accompagne les agriculteurs(trices) vers la réalisation de leurs projets.**

exploitations du secteur végétal ; Mesure 4.1.3 : Investissement pour la performance énergétique des exploitations agricoles (productions/économie d'énergie). En raison d'une enveloppe contrainte, la sélection des dossiers financés par la région, est basée sur une grille de points définis par un diagnostic de durabilité établi par la chambre d'agriculture. Ce diagnostic, rendu obligatoire, a complexifié le montage des dossiers.

Les contrats de transition, c'est aussi :

- De nombreux renseignements aux agriculteurs par téléphone (qui ne déposent pas toujours de dossiers) ;
- L'accompagnement des agriculteurs une fois le dossier déposé (modification du projet, pièces justificatives...) ;
- Les échanges avec la Région, l'appui des dossiers.

Parmi les critères de sélection :

- Application d'une grille de notation complexe et qui connaît des modifications sensibles au fur et à mesure des appels à projets en lien avec le diagnostic de durabilité social, environnemental... ;
- L'éligibilité est fonction du nombre de points (variable en fonction des appels à projets).
- Pour le taux de subvention appliqué au dossier éligible en fonction de la première grille, le taux est défini en raison de l'application de plusieurs critères ;

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a accompagné 85 exploitants agricoles dans leurs démarches en 2023.

## Dexel

Un Dexel, c'est une évaluation des capacités de stockage des effluents d'élevage nécessaires pour satisfaire à la réglementation et aux potentialités d'épandage de votre exploitation.

- Méthode officielle reconnue par l'administration ;
- Satisfait les exigences réglementaires en disposant des calculs officiels sur les stockages d'effluents ;
- Permet de connaître les volumes de stockage de lisier et de fumier nécessaires pour que l'élevage soit en conformité ;
- Aide à la décision pour la construction des ouvrages de stockage ;
- Évalue les surfaces d'épandage nécessaires.

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes dispose de ce service avec un conseiller agréé. C'est la seule chambre d'agriculture en région PACA à disposer de ce service. Elle accompagne également les éleveurs dans la réalisation de leurs plans d'épandage des déjections animales.

## Chiffres clés

- **1** Dexel et **2** plans d'épandage réalisés
- **85** Contrats de transition montés et déposés

# LE NUMÉRIQUE au service des agriculteurs



## Les outils numériques au service d'un conseil renouvelé

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes accompagne les éleveurs qui souhaitent se doter d'outils numériques pour gérer leur troupeau.



### En élevage ovin : avec l'outil Ovitel, logiciel de gestion d'exploitation

Logiciel modulaire, capable de s'adapter aux besoins de chaque éleveur ovins. Avec cet outil, l'éleveur va pouvoir saisir toutes les informations importantes de son exploitation, analyser et améliorer considérablement la gestion de son activité.

Plusieurs modules sont disponibles :

- **Inventaire** : Module de base qui permet la gestion de l'inventaire, carnet d'agnelage, documents de circulation, notification EDE, fiche carrière, bilan technico-économique, aide à la réforme des brebis, retours d'abattage automatisés, aide à la commande de boucles ;

- **Bonnes Pratiques** : Carnet sanitaire, agenda, alimentation, tout évènement, aide-mémoire, gestion des échographies ;

- **Lutte** : Lots de luttes, alertes et bilans, inséminations, généalogies, lots de repasse, consanguinité ;

- **Performance** : Gestion des pesées, généalogies, liaison avec le contrôle de performance (récupération automatique des pesées, index, Gain Moyen Quotidien...) ;

- **Pocket** : qui permet de retrouver l'essentiel de tous les modules dans la poche, compatible avec tous les lecteurs de boucles électroniques du marché, compatible Android et Windows mobile.



### En élevages bovin, ovin et caprin : avec les outils Bovivlic, Oviclic et Capriclic

Ces logiciels permettent de :

- **Simplifier** les obligations administratives avec :
  - Notifications électroniques ;
  - Gestion de l'inventaire ;
  - Gestion des boucles ;
  - Edition de documents (UGB, effectifs...) ;
  - Gestion du carnet sanitaire ;
  - Bons d'enlèvements et factures.

L'outil Mes P@rcelles poursuit  
son développement pour répondre  
aux défis du conseil agricole  
dans un contexte de révolution  
numérique.





- **Gérer** plus efficacement le cheptel avec :
  - Fiche carrière individuelle accessible en 1 clic ;
  - Suivi de la reproduction, des performances, du sanitaire, et de l'économique ;
  - Récupération des informations des Contrôles de Performances, des Inséminations Artificielles.
- **Gagner** du temps avec :
  - Toutes les informations disponibles en quelques clics ;
  - Saisie intuitive des notifications, du sanitaire ;
  - Agenda prévisionnel, outil intuitif, avec un graphisme agréable, modulable en étant adapté aux besoins.

Son utilisation permet de faire moins d'erreurs, d'avoir un inventaire toujours en phase avec l'EDE, des sauvegardes automatiques et sécurisées.

## La plateforme de service en ligne

La plateforme de services MesP@rcelles a continué sa montée en gamme par la mise en service d'un lot de nouveautés :

- l'application Mobile MesParcelles propose désormais la saisie et la consultation du carnet de pâturage directement sur Smartphone (Initialement limitée au site MesParcelles).
- l'application mobile intègre la cartographie.
- la gestion des ZDH est disponible : suivi avec modifications des contours et densités, ajouts, suppressions. La transmission des modifications à TéléPac est possible dans le fichier XML.
- la page IFT offre le choix à l'utilisateur d'être certifié par le ministère pour les différents cahiers des charges et le CSP.

## Chiffres clés

Une **100aine** d'exploitations agricoles a déjà franchi le pas en enregistrant sur support numérique les données techniques des ateliers de production.

**Mes Parcelles, des outils au service des agriculteurs !**

A découvrir sur : <https://mesparcelles.fr>

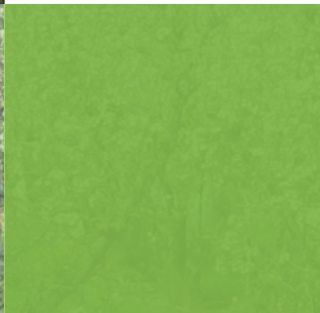


Coordination de la R&D : un outil au service  
du conseil  
P\_38

Engager la transition  
des exploitations vers  
la multiperformance  
P\_40



Les chambres d'agriculture  
impliquées  
dans écophyto  
P\_43



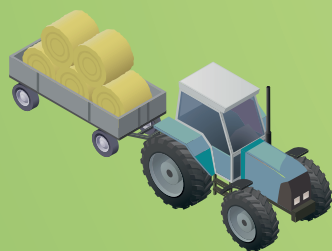
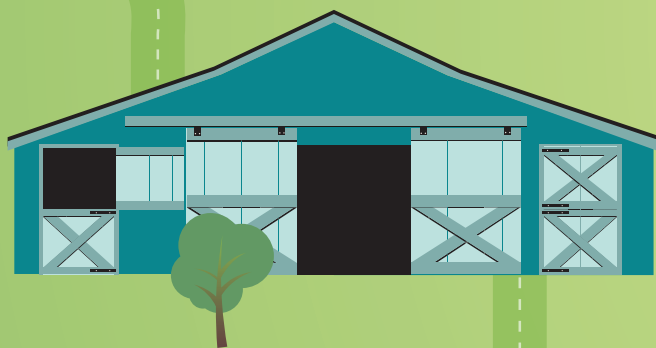
# 2

---

# INNOVATION RECHERCHE

---

**2** groupes GIEE  
(Groupements d'Intérêt Economique  
et Environnemental) accompagnés labellisés



**DEPHY ÉCOPHYTO**

**1** groupe Dephy Ferme composé de 11 agriculteurs

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

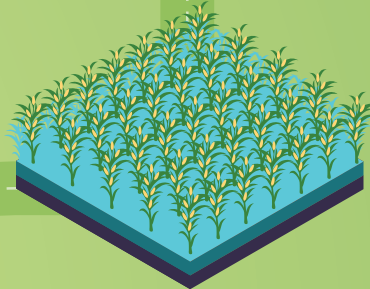


**2** guides sur les coûts de revient des machines agricoles en zone de montagne élaborés et diffusés



**26** parcelles de prairies temporaires suivies

# LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES FAVORISE LE TRANSFERT DE L'INNOVATION ET LA RECHERCHE



**1** parcelle expérimentale en viticulture  
**1** Verger Expérimental Alpin



**COORDINATION  
DE LA R&D**  
un outil au service  
du conseil



© Clémentine Reboul

### Verger Expérimental de Ventavon

Depuis 1994, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes travaille en partenariat étroit avec le Comité d'Expérimentation des Fruits des Alpes (CEFA) et la Station Expérimentale de La Pugère (Mallemort) sur des expérimentations pour les espèces Pomme et Poire.

Bien plus qu'une simple structure expérimentale, ce verger d'1 ha basé à Ventavon est une véritable antenne alpine, le relais de la station expérimentale de La Pugère en zone alpine (Hautes-Alpes).

Ce partenariat permet ainsi d'intégrer les particularismes de notre zone de montagne dans le programme d'études de la

**Dans chaque région, les services Innovation Recherche et Développement ont été créés au sein des chambres régionales d'agriculture pour orienter, coordonner et renforcer l'appropriation par les conseillers des travaux de R&D des chambres d'agriculture : programmes CasDAR, expérimentation, programmes de recherche appliquée...**

station expérimentale. Actuellement, le verger permet la démonstration de modes de conduite (drilling et palmette) avec des vieux poiriers et dispose d'une collection variétale de pomme et poire.

L'arboriculture alpine est actuellement dans une phase importante de renouvellement de son verger, avec des enjeux forts pour les prochaines années.

Parmi les autres thématiques fortes pour les prochaines années, il y a le retrait de nombreux produits phytosanitaires qui va entraîner des répercussions sur la production arboricole. C'est pourquoi, grâce à ce verger, les conseillers en arboriculture de la chambre d'agriculture vont mettre en place des tests de produits de biocontrôle, biostimulants, ou autres méthodes alternatives afin d'accompagner au mieux les producteurs dans cette transition.

## Haltogel

Depuis janvier 2023, la chambre des Hautes-Alpes fait partie d'un projet FEADER avec la région PACA « Haltogel ».

Ce projet a pour objectif de tester et faire un recensement du matériel de lutte contre le gel (asperseurs notamment). La répartition pluviométrique et la prise en glace face à des températures extrêmes de - 6 à - 9 °C sont étudiées.

Un autre volet du projet est le recensement et la caractérisation de parcelle suivie chez des producteurs. Ce recensement va permettre de mieux comprendre le gel en fonction des conditions météorologiques et quand les producteurs doivent déclencher la lutte antigel.

Des OAD (Outils d'Aide à la Décision) sont également comparés (Station météo).

## Structuration filière arboricole

Courant 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a initié un travail de réflexion sur la structuration de la filière arboricole.

Plusieurs réunions avec les partenaires de la filière (organisation de producteurs, coopérative, arboriculteurs) ont été organisées. L'objectif est de réaliser un état des lieux de la filière arboricole sur la zone de l'IGP Label Rouge - zone nord Sisteron, d'analyser les besoins du marché pommes poires, le positionnement concurrentiel de la production arboricole alpine en France, afin de mettre en adéquation le verger alpin de demain avec les attentes du marché et d'élaborer des propositions d'actions.

## 1<sup>re</sup> entrée en production d'une parcelle expérimentale en viticulture

Un essai a été mis en place sur le plateau de Valensole en collaboration avec la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et du Var pour tester différents cépages.

À partir de 2024, différentes mesures seront réalisées par les chambres d'agriculture 04 et 05 conjointement pour évaluer leur résistance à la chaleur et à la sécheresse, ainsi que leur sensibilité aux principales maladies de la vigne. Ces résultats, s'ils sont concluants, pourront servir aux agriculteurs des Hautes-Alpes dans les prochaines années face aux problématiques du réchauffement climatique.

## Chiffre clés

- 1 Verger Expérimental Alpin

- 1 parcelle expérimentale en viticulture en collaboration avec les Alpes de Haute-Provence :  
1<sup>re</sup> année d'entrée en production

# ENGAGER LA TRANSITION DES EXPLOITATIONS vers la multiperformance

## L'accompagnement des groupes d'agriculteurs

Les groupes permettent aux agriculteurs de mutualiser leurs connaissances et de trouver collectivement des solutions pour réussir les projets de chacun. Ils sont à la fois des lieux d'émergence de projets, de réassurance pour des projets en cours ou encore de transfert de l'innovation.

La chambre d'agriculture est présente à toutes les phases de la vie du groupe, de son émergence à la valorisation des travaux. Des GIEE travaillent à la création de nouvelles filières de l'approche économique à la valorisation de la production.

L'accompagnement quotidien du collectif tient compte des particularités de chaque agriculteur pour apporter une réponse en adéquation avec les objectifs, le contexte et les enjeux de chacune des exploitations. Les collectifs permettent de répondre aux enjeux auxquels sont confrontés les agriculteurs, au développement d'une innovation ou de répondre à des enjeux de politiques publiques.

En 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a accompagné 2 groupes d'agriculteurs dans leurs projets de labellisations et l'animation de GIEE :

- **GIEE Champsaur Lait** : Accompagnement du groupe pour une nouvelle labellisation GIEE, et mise en place du plan d'action avec l'objectif de porter le dossier de demande reconnaissance AOP de la Tomme du Champsaur, poursuivre

l'amélioration de la qualité du lait et la performance environnementale des exploitations, développer des outils de communication internes et externes au groupe.

- **GIEE Avicole** : Accompagnement du groupe dans la mise en œuvre du plan d'actions (organisation de formation à la biosécurité en élevage de volaille, évaluation des besoins en termes d'abattage de volaille), dans leurs démarches administratives.

En 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a également œuvré pour la structuration de filières agricoles et notamment la filière laitière en poursuivant ses actions auprès des agriculteurs et des entreprises de la filière.

## Accompagner le développement de l'agriculture et de l'élevage de précision

L'avancée rapide des nouvelles technologies et des capteurs embarqués sur les engins agricoles contribue au développement de la durabilité de la production agricole : meilleure gestion des coûts de production et des conditions de travail, amélioration du bien-être animal et gestion optimisée de l'environnement.

Le conseiller en machinisme de la chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leurs réflexions sur l'adaptation de ces nouvelles technologies aux besoins et à l'utilisation des agroéquipements :

- veiller aux liens entre les différents capteurs embarqués dans les équipements et les outils de gestion des agriculteurs ;

**Si le changement de pratiques nécessite de nouvelles connaissances et expertises pour le conseil auprès des agriculteurs, il convient de viser un accompagnement pertinent, par une approche globale de l'exploitation, atout indispensable pour que les agriculteurs adaptent davantage leurs moyens de production aux nouveaux enjeux agricoles.**



- aider à la diffusion des technologies innovantes favorables aux agriculteurs, en montant des projets associant les fabricants et offreurs de services ;
- développer des nouveaux modes de conseil en lien avec les nouvelles technologies de communication et de transfert de données.

## Machinisme

En 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a travaillé en partenariat avec la FDCUMA 05 sur plusieurs thématiques en lien avec l'agro-écologie :

- Désherbage mécanique en arboriculture et viticulture : suivi des nouvelles machines dans les groupes viticole, arboricole et grande culture. L'accompagnement se fait sur le choix des désherbeuses, le montage des dossiers de demandes d'aides et des dossiers de paiement ;
- Désherbage mécanique sur les grandes cultures en ligne : suivi des programmes d'aides nationaux : conseil et aide au montage des dossiers sur ce programme. Tests de nouvelle machine ;
- Désherbage mécanique sur PAPAM : suivi et essais de différents systèmes de guidage, conseils sur les programmes d'aides ;
- Changement climatique : lutte contre le gel en arboriculture suivi des investissements dans les CUMA. Conseils, montage des dossiers de demande et de paiement des aides. Suivi et conseils sur la régénération des prairies, organisation du planning du semoir direct de la CUMA départementale ;
- Filière arboricole : participation à une présentation d'une effeuilleuse en arboriculture le 29/11/2023.

La coloration des pommes peut se faire naturellement si le climat s'y prête. C'est la différence de températures entre le jour et la nuit qui favorise la coloration. Ces dernières années les gelées à l'automne se font de plus en plus rares. Les nouvelles variétés (Pink lady) doivent absolument colorer

sinon elles sont invendables. L'effeuilleuse permet la suppression des feuilles par un souffle d'air sur une dizaine de centimètres de profondeur. La haie fruitière doit être très bien conduite pour avoir une bonne efficacité. Les fruits sont mis au jour ce qui favorisera leur coloration.

- Coût des énergies : avec la flambée des prix des différentes énergies consommées en agriculture le technicien a dû répondre à de nombreuses sollicitations et étudier des pistes envisageables pour faire des économies ou pour produire des énergies renouvelables.

## Action économie d'énergie en agriculture : le banc d'essai moteur

- Sur l'année 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et la FDCUMA ont organisé 4 journées de BEM (Banc d'Essai Moteur). Cette action, financée par le Département des Hautes-Alpes dans le cadre des économies d'énergie en agriculture, permet aux agriculteurs de connaître l'état de leur tracteur, ainsi que la façon de les utiliser à des régimes de travail dits « économiques » et « moins polluants ».

- Coûts de revient des machines agricoles : mise à jour du guide des coûts prévisionnels. Ce guide ainsi que le référentiel des coûts facturés en CUMA nous permettent d'accompagner et de conseiller les agriculteurs lors de leurs nouveaux projets d'investissements, pour calculer les coûts d'une prestation de service ou pour organiser les groupes d'entraide.

- Réglementation : répondre aux interrogations des agriculteurs sur la réglementation en lien avec le machinisme agricole : immatriculation des véhicules agricoles, code de la route, contrôle des pulvérisateurs, permis, freinage, matériels moins émissifs, drones.

- Alerte commerces : sensibilisation et accompagnement des agriculteurs dans le dispositif alerte commerces pour lutter contre les risques de vol sur les exploitations. 102 agriculteurs inscrits sur la plateforme.



### Zoom sur...

« Les GIEE »

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est mobilisée sur l'accompagnement de Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental.

Au niveau national, Chambres d'agriculture France a créé le site [www.giee.fr](http://www.giee.fr) pour valoriser et diffuser les travaux de chaque GIEE.

L'animation des dynamiques collectives doit favoriser l'émergence et le partage des bonnes pratiques techniques ou organisationnelles.

### Chiffre clé

- 1 guide sur les coûts de revient des machines agricoles en zone de montagne mis à jour et diffusé



- Estimation des parcs matériels sur les exploitations : le technicien a effectué 6 estimations de parcs matériels. Aux moments clés d'une exploitation (reprise, passage en société, vente...) l'estimation du parc matériel s'avère indispensable.

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a une convention de partenariat avec la FDCUMA 05 pour l'appui technique administratif, comptable, juridique et fiscal aux 70 CUMA du département. En 2023, les investissements sont en très nette baisse du à l'absence de plans d'aides et la hausse du prix d'achat des machines (420 000 €). Le montant d'aide correspondant s'élève à 126 000 €, soit un taux moyen de 30 % d'aide.



## Les signes de qualité

Depuis 2019, la chambre d'agriculture est engagée sur l'action « Collectif des Signes Officiels de Qualité en région PACA » menée par la chambre d'agriculture régionale PACA. Cette action permet aux agents de la chambre d'agriculture de bénéficier de partage d'expériences d'autres collectifs et d'acquérir des compétences autour de la démarche de reconnaissance des produits en signe officiel de qualité.

Très concrètement, cette action consiste à :

- Participer à des rencontres régulières entre les ODG/organisations faisant partie du collectif pour renforcer leur inter-connaissance et leur dynamique collective ;
- Contribuer à l'enrichissement de la plateforme collaborative CODESIQO Région Sud pour échanger et stocker des documents.
- Partager les expériences régionales concernant les signes de qualité ;
- Monter en compétence sur l'accompagnement des groupements portant des signes de qualité ;
- Mener des actions de mutualisation autour du fonctionnement des signes de qualité.

**Les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Partenariat AOP et IGP Provence-Alpes-Côte d'Azur

**CHAMBRE D'AGRICULTURE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

**L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (production, transformation et fabrication) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique.**

**L'IGP désigne un produit agricole, brut ou transformé dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique dans laquelle se déroule ou sa moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées.**

**Pour en savoir plus, visitez le site de l'INAO.**

**REGION SUD**

**DAS 3**  
**DAS 9**

## Prairies multi espèces en région PACA : adapter les prairies temporaires pour répondre aux enjeux d'autonomie alimentaire des élevages et de résilience face au changement climatique

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes travaille en partenariat avec les CA 04 et 84, CRA PACA, Idele, Ferme Expérimentale de Carmejane, Lycée Agricole des Emeyères, le MRE, Arvalis, Cirad et avec le soutien de Alpesud, Drac Lait, Prodia, Phytosem, Jouffray Drillaud. Dans le cadre de cette action, il s'agit de :

- Acquérir des références locales et récentes sur l'implantation et la production des prairies multi-espèces en conditions méditerranéennes dans les exploitations d'élevages et dans les exploitations productrices de fourrages de vente ;
- Etudier finement la stratégie des éleveurs vis-à-vis de la place des prairies multi-espèces dans le système de production et d'alimentation animale ;
- Faire émerger et accompagner des groupes d'agriculteurs en favorisant les échanges entre pairs et en intégrant l'ensemble de la chaîne de développement et d'enseignement agricole ;
- Améliorer les connaissances et les compétences des conseillers des organisations professionnelles agricoles sur les prairies multi-espèces et plus généralement les productions fourragères cultivées.

En 2023, le projet s'est terminé et le bilan des essais implantés depuis 2019 a pu être réalisé. Au final, 26 « bandes » ont été suivies depuis 2019 chez 9 agriculteurs (3 dans le Buëch et 6

dans le Champsaur) par la chambre d'agriculture. Au niveau PACA, ce sont près de 70 parcelles qui ont été suivies. Dans le même temps, les essais sont reproduits dans les lycées agricoles de Carmejane et des Emeyères. Le suivi a consisté d'une part, à la détermination floristique des essais afin de déterminer la contribution des différentes espèces au rendement, et d'autre part, à la détermination du rendement. Enfin, l'analyse des valeurs alimentaires a été réalisée.

### Des réunions de restitution organisées dans les territoires

Afin de faire le bilan et d'échanger avec les agriculteurs, des réunions de bilan ont été réalisées dans les territoires où les essais avaient été mis en place. Ces réunions ont permis d'échanger sur les résultats obtenus : quels mélanges multi-espèces a bien fonctionnés, ceux qui ont donnés des résultats plus faibles... Ces échanges entre agriculteurs impliqués dans le projet avec l'équipe technique de ce projet ont été très riches et ont permis de mesurer l'intérêt des éleveurs dans la thématique des prairies multi-espèces.

### Bilan et suite du projet

Ce projet a montré l'importance de la thématique des prairies/fourrages pour les éleveurs dans un contexte fort de bouleversement climatique. Les premiers résultats obtenus donnent des pistes sur l'intérêt que peuvent revêtir les prairies multi-espèces. Elles peuvent être un levier afin pour les exploitations de la région Sud pour s'adapter au changement climatique.

Ainsi, en s'appuyant sur les 1<sup>er</sup> résultats de ce projet, il est clair que d'autres essais sont nécessaires pour apporter des réponses aux éleveurs dans les choix d'implantation de leurs prairies. Les partenaires de ce projet réfléchissent actuellement à donner une suite à ce projet pour 2025.

## Chiffre clés

- 26 parcelles de prairies temporaires suivies

## Le Bulletin de santé du végétal (BSV)

Le BSV, publication gratuite et régulière à l'échelle régionale, décrit l'état sanitaire des cultures et évalue les risques phytosanitaires en fonction des périodes de sensibilité des cultures aux bioagresseurs et des seuils de nuisibilité.

Ce bulletin repose sur un réseau de surveillance de l'état sanitaire des cultures organisées par filière.

Un animateur par filière et par région réalise ce bulletin à partir de :

- données d'observations obtenues par le suivi généralement hebdomadaire de parcelles fixes ;
- données de modélisation qui permettent de simuler l'évolution de certains bioagresseurs.

Chaque chambre régionale d'agriculture préside et anime le dispositif en associant l'ensemble des partenaires impliqués dans la production des BSV (instituts techniques, Fredon, coopératives, négociants...).

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes participe en tant qu'observateur à la réalisation du BSV.



### Chiffres clés

- **1** groupe DEPHY FERME  
composé de **11** producteurs



### Zoom sur...

« EcophytoPIC, ressources sur la Protection Intégrée des Cultures »

Tous les résultats et les ressources publiées par le réseau sont disponibles sur :

<https://ecophytopic.fr/>



# ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

## Le réseau DEPHY FERME

DEPHY est un réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes agricoles économes en phytosanitaires tout en conservant le revenu du producteur. Il couvre l'ensemble des filières de production et mobilise les partenaires de la recherche, du développement et du transfert. DEPHY FERME c'est :

- Un réseau de fermes pilotes créé pour développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de changements de pratiques pour réduire l'usage des produits phytosanitaires. Les agriculteurs DEPHY sont accompagnés par un ingénieur réseau et bénéficient à la fois d'un appui individuel et d'une animation collective afin de favoriser l'échange et les interactions entre pairs ;
- Ce sont plus de 2 000 fermes pilotes sur le territoire réparties en 180 groupes dont 122 animés par les chambres d'agriculture.

La chambre d'agriculture anime un groupe de Ferme DEPHY en Arboriculture, « La pomme des Hautes Vallées » dans lequel 11 producteurs volontaires sont engagés. En 2023, nous avons continué à travailler sur la gestion des pucerons en verger, comment le maîtriser dans l'avenir face à la perte de nombreuses solutions. Une étude des pucerons et de leurs auxiliaires à travers des observations et des frappages a été réalisée. Johanna Villenave-Chasset, entomologiste spécialisée dans le milieu agricole, est également intervenue pour présenter les cycles des différents auxiliaires et les moyens de les favoriser.

**LES CHAMBRES  
D'AGRICULTURE**  
impliquées  
dans Écophyto

**Né du Grenelle de l'environnement de 2008, le plan Ecophyto vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Les chambres d'agriculture sont impliquées dans l'ensemble des instances et actions du plan, aux niveaux national et local.**



La préservation du foncier agricole  
au coeur des missions de la chambre  
d'agriculture des Hautes-Alpes  
P\_50

L'eau pour produire,  
l'eau pour s'adapter  
P\_54



Poursuivre  
notre investissement  
dans le développement  
forestier  
P\_56

Identifier et diffuser  
les pratiques favorables  
à l'environnement  
P\_58

Consommer local  
pour dynamiser  
l'économie  
des territoires  
P\_62



Un engagement  
au service  
des plus fragiles  
P\_64

Collectivités : une  
approche territorialisée  
pour plus de lien  
P\_68

---

3

---

**TERRITOIRES**

---

14 851 m<sup>3</sup>

de bois

- 1 Conseiller forestier
- 1 Conseiller énergies renouvelables

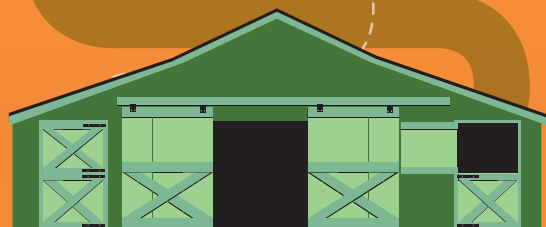


- 2 Conseillers eau



- 100 structures intégrées à l'OUGC du Buëch

- 150 demandes individuelles de prélèvement d'eau







- 141 producteurs et agro-alimentaires adhérents
- 24 restaurateurs adhérents
- 7 professionnels de la filière Bois
- 15 cahiers des charges
- 1 325 produits agréés

# LA CHAMBRE D'AGRICULTURE APPUIE LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- 11 réunions  
locales PPA (Personnes  
Publiques associées)

- 60 avis rendus  
sur les documents  
d'urbanisme



54  
agriculteurs adhérents  
« Marchés de Producteurs de Pays »



56 « Marchés de Producteurs de Pays »





# LA PRÉSERVATION DU FONCIER AGRICOLE

## au cœur des missions de la chambre d'agriculture

### Préserver au maximum le potentiel agricole

L'utilisation du foncier est devenue un enjeu fort. La loi et les différentes politiques des collectivités ont la volonté de préserver au maximum le potentiel agricole de ces surfaces. L'agriculture doit prendre sa place dans cette stratégie à long terme. La chambre d'agriculture assure son rôle de défenseur des intérêts de l'agriculture et du monde rural. Cependant ce travail demande une vigilance permanente : les enjeux

fonciers sont tellement importants dans notre département de montagne. En effet les fonds de vallée qui sont généralement des terres à fort potentiel agricole, sont également convoités par la plupart des projets de développement de l'urbanisme des villes ou des villages. Ceci ayant pour effet direct de fragiliser les exploitations agricoles ou les projets d'installation agricole.

A ce titre la chambre d'agriculture est membre de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels,

**La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes s'emploie à protéger durablement les espaces agricoles, notamment lors de leur association à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme. Elle défend le principe « Éviter-Réduire-Compenser » désormais appliqué à l'agriculture.**

Agricoles et Forestiers. La CDPENAF, présidée par le Préfet ou son représentant, comprend des représentants de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, de la professions agricole et forestière, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement et de la fédération départementale des chasseurs.

Cette commission est consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Ses membres se réunissent régulièrement afin de donner des avis sur : les documents de planification et d'urbanisme, les actes d'urbanisme et l'étude préalable d'un projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements. Son secrétariat est assuré par la DDT.

### Agir collectivement pour la préservation durable des espaces agricoles haut-alpins

#### • Une Charte Foncière Agricole

Sur un territoire de montagne fortement attractif tel que notre département, le foncier se fait rare et les contraintes naturelles sont fortes, faisant naître des conflits d'usage. La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, la SAFER, le Département, la Préfecture, l'Association des Maires de France des Hautes-Alpes et l'Association des Maires ruraux de France des Hautes-Alpes ont signé une Charte Foncière Agricole des Hautes-Alpes, intitulée « Planifier pour aménager durablement » défendant 3 objectifs :

1. Reconnaître la place et le rôle de l'activité agricole dans l'aménagement du territoire ;
2. Pérenniser et développer le potentiel des activités agricoles par une stratégie foncière volontariste ;



3. Economiser l'espace agricole en optimisant l'utilisation du foncier dans chaque projet.

Document symbolique d'aide à la planification et document d'aide à la décision, la Charte Foncière Agricole des Hautes-Alpes comporte également un guide méthodologique répertoriant les outils permettant de défendre les enjeux du foncier agricole.

### Chiffres clés

- **11** réunions PPA (Personne Publique Associée) auprès des collectivités sur leurs documents d'urbanisme
- **30** avis rendus sur les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux
- **30** avis sur des permis de construire soumis à la réciprocité
- **25** rendez-vous avec des porteurs de projets
- **9** réunions de la CDPENAF et **2** consultations électroniques de cette commission

## La Révision des documents d'Urbanisme

Le Code de l'urbanisme prévoit une consultation obligatoire de la chambre d'agriculture lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification des documents d'urbanisme : elle intervient alors en tant que Personne Publique Associée (PPA). Elle fait valoir les éléments de préservation durable du foncier (CF Charte Foncière Agricole).

## Pour les avis liés au « Principe de réciprocité »

Le principe de réciprocité impose le respect des mêmes distances pour les tiers vis-à-vis des constructions agricoles. Au titre de réglementations sanitaires, certains bâtiments agricoles sont soumis à des conditions de distance pour leur implantation par rapport aux habitations ou d'immeubles habituellement occupés par des tiers. Les distances à respecter sont celles définies par le règlement sanitaire départemental (RSD) ou par la réglementation sur les installations classées (ICPE). Le Code rural à l'article L 111-3 prévoit l'avis conforme de la chambre d'agriculture lors de demandes de dérogations à ces règles de recul imposées.

## La construction en zone agricole

En lien direct avec les règles législative, le SRADETT, le SCOT, la constructibilité en zone agricole est de plus en plus encadrée et réglementée. Ainsi les porteurs de projets ou les services instructeurs des autorisations d'urbanisme sollicitent régulièrement la chambre d'agriculture. En effet il s'agira ainsi de vérifier des éléments de statut, d'établir, le cas échéant, les critères justifiant la nécessité agricole, si nécessaire à ces constructions agricoles.

## La MESE

Il s'agit d'un service spécialisé rendu par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, conventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Préfet de chaque département. Ce service a été constitué par les arrêtés du 8 janvier 1998 et du 17 août 1998.

La MESE a pour objectif d'apporter une assistance technique aux pouvoirs publics et aux maîtres d'ouvrage de station d'épuration pour leur permettre d'une part de valider la surveillance du recyclage agricole des boues par épandage et d'autre part, d'organiser des filières de recyclage des boues en agriculture qui soient conformes à la réglementation et qui préservent les intérêts de l'environnement et de l'agriculture.

La MESE n'a pas vocation d'assurer des prestations de services rémunérées pour les producteurs de boues. Son action ne se substitue pas au contrôle réglementaire en charge de la police de l'eau.

La MESE en actions, c'est :

- L'expertise du recyclage agricole de boues et effluents issus du traitement des eaux usées (expertise des périmètres d'épandages, des prévisionnels et des bilans agronomiques, avis sur les modalités d'épandages et de surveillance mis en place...);
- L'accompagnement de la filière de recyclage agricole afin de favoriser l'amélioration des pratiques.

L'année 2023 est marquée par une reprise des épandages des boues suite à l'abrogation de l'arrêté du 30 avril 2020 qui

## Chiffres clés

- **20** expertises dont :

- **10** expertises de Programmes prévisionnels d'Épandage (PPE)
- **6** avis sur les Bilans Agronomiques (BA) et les Synthèses de Registre d'Épandage (SRE)
- **2** avis sur l'inscription de nouvelles parcelles d'un plan d'épandage
- **2** avis sur des compléments de Programmes Prévisionnels d'Épandage (PPE)



précisait les modalités d'épandages des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de la crise sanitaire liée au Covid-19). Seules les boues hygiénisées pouvaient être épandues jusqu'alors. En conséquence, le nombre d'expertises a doublé cette année.

En 2023, la MESE dans les Hautes-Alpes, c'est 20 expertises, réalisées par des experts agronomes rendant des avis indépendants :

- 6 avis d'experts sur les Bilans Agronomiques (BA) et les Synthèses de Registre d'Épandage (SRE) ;

- 10 expertises de Programmes Prévisionnels d'Épandage (PPE) ;

- 2 avis sur des compléments de Programmes Prévisionnels d'Épandage (PPE) ;

- 2 avis sur l'inscription de nouvelles parcelles d'un plan d'épandage + un COPIL départemental organisé réunissant les partenaires de la MESE (Agence de l'Eau, DDT, Satese...).

En 2022, l'animation régionale des MESE de PACA a été transférée de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. En 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a continué cette animation.



# L'EAU POUR PRODUIRE, l'eau pour s'adapter

## Un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pour anticiper et limiter les restrictions d'eau

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes poursuit son travail de gestion collective et de partage de la ressource entre la centaine de préleveurs individuels et collectifs sur l'ensemble du bassin versant du Buëch..

En 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a :

- Animé l'OUGC du Buëch (32 ASAs, 100 irrigants individuels, soit 350 agriculteurs concernés) ;
- Réalisé un bilan de campagne et élaboré le plan de répartition des allocations d'eau pour la campagne 2024 ;
- Aidé à l'amélioration de la connaissance de prélèvements des canaux gravitaires (12 canaux suivis en 2023 + acquisition de 7 nouvelles sondes) ;
- Travaillé auprès de l'administration et des gestionnaires de l'irrigation au travers de la dizaine de Comités Départementaux de Gestion de la ressource en Eau (CDGE) afin de définir une organisation en situation de crise ;
- Participé activement auprès des différentes structures de gestion de l'eau par bassin versant ;
- Assuré des conseils individuels et collectifs auprès des agriculteurs irrigants ;
- Accompagné les associations syndicales de propriétaires porteurs de projets d'hydrauliques dans le cadre des Plans de Gestion de la Ressource en Eau sur les bassins versant du Drac Amont et du Buëch ;
- Accompagné les agriculteurs et les Associations syndicales autorisées durant les épisodes de crues exceptionnelles des 20 octobre, et 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2023.

## L'année 2023 : une alternance de déficits pluviométriques et de périodes arrosées, avec des crues hivernales exceptionnelles !

Si l'on devait caractériser cette année 2023, on pourrait retenir qu'après un déficit hivernal et printanier, la situation s'est inversée par des précipitations importantes et salvatrices au début de l'été, très favorable aux productions végétales.



Atelier territorial du Plan d'Hydraulique Agricole à St-Crépin, le 8 mars 2023.

## Des crues dévastatrices et morphogènes dans les massifs des Ecrins et sur l'Est du département

Les épisodes du 20 octobre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre illustrent pleinement les impacts du changement climatique pour notre département. Une évolution rapide des températures corrélées à de fortes précipitations ayant entraînés tout d'abord de la neige en abondance en montagne, puis une douceur exceptionnelle avec de fortes pluies ont fait sortir les cours d'eau de

## PLAN D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

**Afin d'anticiper au mieux les effets du changement climatique sur les systèmes agricoles du département, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a initié le Plan d'Hydraulique Agricole en 2023. Ce dernier sera un document de planification partagé qui permettra de définir des orientations et des mesures à engager sur l'ensemble des bassins versant du département afin d'accompagner l'agriculture irriguée du département.**

leurs lits. Par exemple à Serres, le débit du Buèch a été multiplié par 100 en 24 h passant de 1,4 m<sup>3</sup>/seconde à plus 130 m<sup>3</sup>/s. Ces 2 épisodes de crues ont engendré des dégâts considérables pour les riverains et les infrastructures, notamment dans la vallée du Valgaudemar et de la Haute-Durance.

Afin d'accompagner au mieux les gestionnaires et agriculteurs impactés, la chambre d'Agriculture a travaillé au côté des usagers, des collectivités, des collectivités et de l'administration afin d'engager les dispositifs de solidarité et d'accompagnement financiers. Cette action sera poursuivie au début de l'année 2024, jusqu'à ce que des solutions et réponses soient trouvées et mis en œuvre.



Travaux d'urgence dans le lit de la Séveraissette le 30 novembre 2023.

## Agir pour la préservation de la qualité de l'eau Périmètre de protection des captages

Concilier biodiversité, qualité de l'eau et maintien de l'agriculture sur un même territoire, tel était l'enjeu pour la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes dans le cadre de projets de mise en conformité de captages d'eau potable.

La chambre d'agriculture a analysé les dossiers « périmètres de captage AEP », donné son avis consulaire et apporté appuis aux agriculteurs concernés.



## Zoom sur...

### Les Plans de Gestion de Ressource en Eau (PGRE) sur les secteurs à enjeux agricoles qui avancent !

Sur les 2 territoires à enjeux « ressources » sur lesquels l'agriculture irriguée est omniprésente, la chambre d'Agriculture avait accompagné les gestionnaires de l'irrigation afin de bâtir un programme d'action ambitieux dans le but de sécuriser l'accès à l'eau dans le respect des obligations réglementaires. Les PGRE du Drac et Buèch regroupent 25 projets agricoles.

Actuellement 15 projets ont été financés pour 30 millions d'euros de travaux. L'accompagnement de ces gestionnaires est un défi majeur à relever pour la chambre d'agriculture, le Département des Hautes-Alpes et leurs partenaires, sachant que ces opérations devront être soldées fin 2024.

- Plusieurs comités de suivis techniques réunissant les partenaires en juin et en novembre ;

- Des réunions régulières individuelles tout au long de l'année avec les gestionnaires et les partenaires.

### Les campagnes d'instrumentation des canaux gravitaires sur les bassins versant du Drac Amont et du Buèch se poursuivent

Action pionnière et d'envergure à l'échelle de 2 bassins versant déficitaires en eau avec de forts enjeux pour l'agriculture irriguée, cette mission permettra de mieux connaître les besoins agricoles pour mieux gérer la ressource en eau et ainsi anticiper l'avenir. Cette action permet également aux gestionnaires de définir leurs besoins et d'échafauder un programme d'action pertinent permettant de générer des économies sur la ressource tout en sécurisant l'accès à l'eau pour le monde agricole. En 2023, ce sont 12 canaux gravitaires qui ont été équipés et suivis. Cette action a été renforcée dans le courant de l'année avec l'acquisition de 7 sondes supplémentaires, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

## Chiffres clés

- **2** conseillers eau

- **100** structures intégrées à l'OUGC du Buèch

- **32** ASA et **350** agriculteurs concernés

- **150** points de prélèvement accompagnés par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes dans le cadre de la procédure mandataire

- **8** Associations Syndicales Autorisées ayant engagées des projets d'hydraulique agricole (retenues, modernisation, passage à l'aspersion) pour **30** millions de subventions accordées



# POUR SUIVRE

notre  
investissement  
dans  
le développement  
forestier

## Organisation pour le développement forestier au sein du réseau des chambres d'agriculture

Depuis 2017, les chambres d'agriculture développent leurs actions en direction de la filière forêt-bois au travers d'un service de la chambre régionale dénommé « Valorisation du Bois et Territoires » (décret N° 2017-758 du 3 mai 2017).

En PACA ce service est piloté par un comité composé des chambres d'agriculture de la région, du CNPF, des communes forestières (COFOR), de l'ONF, de la DRAAF et de Fibois-Sud. La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a été mandatée par les 6 autres chambres d'agriculture de PACA pour mener à bien le programme d'action et pour porter la responsabilité de ce projet. Plusieurs types d'action sont mises en œuvre :

- Développement de la gestion durable des forêts (ADF3) ;
- Développement du sylvopastoralisme et prévention des risques incendies feux de forêt ;
- Promotion de l'utilisation du bois d'œuvre ;
- Promotion de l'utilisation du bois énergie ;
- Promotion de l'utilisation du bois en circuit court.

### Des actions conduites pour :

#### • Le développement de la gestion durable des forêts privées :

- 43 diagnostics détaillés de propriété ont été réalisés sur 444 ha de forêt et 417 parcelles cadastrales (taille moyenne de la parcelle = 1,06 ha).
- Mobilisation de 14 851 m<sup>3</sup> de bois (74 % Bois Industrie/Bois Energie, 10 % Bois œuvre, 14 % Bois Buche) chez 179 propriétaires.
- 157 ha de forêt ont bénéficié d'une sylviculture durable réalisée par 8 entreprises d'exploitation forestière de la région PACA.
- L'exploitation de cette ressource a permis de créer ou de maintenir l'équivalent de 16 emplois dans la filière forêt-bois de notre région.

**La forêt est à la croisée d'enjeux économiques, climatiques, environnementaux et territoriaux majeurs. Avec 265 000 ha, soit 47 % de couverture forestière pour notre territoire haut-alpin, la forêt façonne avec les espaces agricoles la diversité des paysages et l'attractivité de nos territoires ruraux.**



- Chiffre d'affaires total = 259 000 €.
- Prix moyen du bois : 17,32 €/m<sup>3</sup> (m<sup>3</sup> réel sur écorce).
- Accompagnement des agriculteurs pour leurs projets de défrichement et de mise en œuvre de mesures compensatoires dans les Hautes-Alpes en collaboration étroite avec la DDT 05.
- Réalisation d'un guide au sujet de la procédure à mettre en œuvre pour une demande de défrichement
- Assistance au regroupement : ASL, AFP, GF, ASA, GP, SCI...
- Participation aux assemblées générales de 10 groupements forestiers, ASL et AFP.
- Etude de 2 projets de pistes forestières multifonctionnelles.

### • L'utilisation du bois :

- Réalisation d'une journée de présentation de bâtiments agricoles en bois : séchage en grange à St-Bonnet en Champsaur et stabulation libre à St-Laurent du Cros.
- Réalisation avec DICI Radio de 3 vidéos présentant des unités de transformation du bois des Hautes-Alpes : Alpes-Méditerranée Charpente (AMC) de St-Crépin, la scierie Mostachetti d'Embrun et la nouvelle unité de fabrication de granulés en bois de la Roche des Arnauds. Toutes ces entreprises adhèrent à la marque « HAUTES ALPES Naturellement® » qui assure aux consommateurs que les produits bois proviennent des forêts haut-alpines, gérées durablement.
- Participation au concours de l'architecture durable.
- Appui technique auprès de 5 groupes de CUMA territoriaux qui regroupent 63 exploitations produisant et/ou utilisant 2 100 m<sup>3</sup> de bois/an (m<sup>3</sup> réel sur écorce).
- Mise en place d'un groupe de réflexion pour la création d'une filière courte de production de buchette d'allumage.

### • Le développement du sylvopastoralisme et la prévention des incendies feux de forêt

- Appuis techniques auprès des groupements pastoraux, associations foncières pastorales, communes et agriculteurs dans le cadre de la gestion de leurs espaces boisés pâturés.

- Mise en œuvre de 6 opérations à but sylvopastoral sur 40 ha.
- Participation aux réunions départementales pour la prévention des incendies feux de forêt.
- Etude pour la réouverture de milieu, la mise en place de coupes à but sylvopastoral et la création de piste et bandes d'appui à la lutte contre les feux de forêts sur 2 secteurs du Parc Régional des Baronnies Provençales (avec le PNRBP et le CNPF).



### Zoom sur...

#### « LASL de Siguret : 30 ans de gestion forestière »

Située à Baratier, cette propriété de 720 ha a été achetée par des agriculteurs de Baratier et St-Sauveur au 19<sup>e</sup> siècle au clergé et à M. De Bonaventure, afin de constituer un alpage pour leur bétail.

Aujourd'hui, la forêt recouvre la moitié du périmètre de l'ASL qui est classé « forêt de protection » depuis 1932. La gestion forestière a véritablement commencé en 1990. Du côté des investissements, 5,2 km de piste ont été ouverts en 1990, puis 7,3 km de trains afin de permettre l'exploitation des bois. La piste principale a fait l'objet de travaux d'amélioration en 2014 et en 2022. On note également la réalisation de travaux de dépressage (mise à distance des arbres d'avenir) dans de jeunes peuplements de mélèzes sur environ 5 ha en 2016. Les coupes de bois se sont succédées au rythme moyen d'une intervention tous les 3 ans, prévu dans les plans de gestion.

C'est ainsi que + de 15 000 m<sup>3</sup> de bois ont été exploités durant ces 30 dernières années pour alimenter la filière bois en mélèze et pin cembro. En 2006, 2013 et 2021, des chantiers de sciage mobile en forêt ont été organisés. Ce bilan ne serait pas complet, s'il ne mentionnait pas les travaux réalisés sur les cabanes d'alpage de St-Roch et Clot La Sagne.

Elles ont été rénovées, agrandies, l'eau courante a été installée afin d'améliorer les conditions d'accueil des bergers. En 2020, une cabane à but récréatif a également été construite.



### Chiffres clés

- 14 851 m<sup>3</sup> de bois mobilisés

- 157 ha de forêt ayant bénéficié d'une gestion d'avenir

- 43 diagnostics forestiers individuels

sur 444 ha et 417 parcelles cadastrales

# IDENTIFIER ET DIFFUSER

## les pratiques favorables à l'environnement

### MAEC

La nouvelle PAC 2023 entraîne la mise en place d'une nouvelle programmation MAEC valable pour les 5 prochaines années. De nouvelles mesures et de nouveaux territoires sont éligibles (Zones Natura 2000, zones d'adhésion des parcs régionaux et nationaux, corridors écologiques, zones humides et ZNIEFF 1). Les MAEC contractualisées en 2015, 2016, 2021 et 2022 sont venues à échéance. En 2023, de nouveaux contrats sont possibles. Afin de contractualiser des MAEC, un diagnostic agro-économique et des plans de gestion adaptés selon les mesures choisies doivent être réalisés. Une visite terrain a été réalisée avant la déclaration PAC, en binôme avec les partenaires de l'environnement (parcs, animateurs natura 2000).

Lors de la précédente programmation (2015-2020), c'est 326 exploitations qui ont bénéficié d'un aide MAEC pour un montant total de 16,4 millions d'euros mobilisés sur l'ensemble des Hautes-Alpes sur les 5 ans. Pour la programmation 2023, les budgets régionaux sont plus serrés et les mesures proposées plus ciblées sur les enjeux environnementaux. La chambre d'agriculture a porté son propre projet agro-environnemental mais a assuré aussi l'information auprès des agriculteurs, l'organisation des visites et la rédaction de tous les contrats sur tout le département. (enlever le reste du paragraphe).

En 2023, c'est 213 agriculteurs visités pour 160 demandes de contrats déposés + 155 GP pour un montant annuel estimé à 9.95 millions d'€ pour les 5 ans sur l'ensemble des Hautes-Alpes. De nouveaux contrats sont encore possibles en 2024.

### Concours des Pratiques Agro-écologiques

#### Quelques mots d'histoire...

Le Concours des Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours a été créé en 2010, à l'initiative des Parcs nationaux de France et des Parcs naturels régionaux de France. Les chambres d'agriculture ont rejoint le projet en 2013, pour accompagner l'ouverture du concours à l'ensemble du territoire national. En 2014, la démarche franchit une nouvelle étape, en intégrant la grande famille du Concours général agricole. Depuis lors, la Chambre d'agriculture France (APCA) en assure le pilotage opérationnel auprès de la cinquantaine de territoires concernés chaque année, aux côtés de l'organisation du Concours général agricole et en concertation avec les autres partenaires nationaux et locaux.

L'objectif du concours est de valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre Agro-écologique. Il faut être éleveur en activité pour pouvoir participer au concours. L'évaluation de l'équilibre agro-écologique repose sur une méthode d'observation de la végétation simple construite avec l'Institut national de la Recherche Agronomique (INRA). Les jurys du concours évaluent la cohérence entre les propriétés agro-écologiques de la parcelle et son usage agricole.

La diversité floristique contribue directement à la production en élevage. D'une part car c'est un fourrage apprécié des animaux. Et d'autre part, elle contribue aussi à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité, en favorisant

**Face à l'attente grandissante vis-à-vis de la multi-performance des exploitations agricoles, les chambres d'agriculture développent des outils et des actions pour accompagner les agriculteurs vers le développement de pratiques visant à répondre aux enjeux environnementaux et climatiques à l'échelle du territoire.**



la présence d'oiseaux, de reptiles, de petits mammifères et d'insectes, notamment ceux qui assurent la pollinisation (abeilles mellifères, pollinisateurs sauvages) et la protection naturelle des cultures.

Cette richesse floristique des herbages agit sur les caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits. Le concours met à l'honneur le lien « qualité des prairies/qualité des produits » et contribue ainsi à une production agricole de qualité. Il favorise la promotion et la commercialisation de produits sous signe de reconnaissance (AOP, IGP, Bio, marque Parc...).

### Le concours

Le Concours des Pratiques Agro-écologiques récompense chaque année les agriculteurs mettant en œuvre les meilleures pratiques agro-écologiques leur permettant d'en tirer profit dans leur activité de production tout en apportant une contribution active à la préservation écologique des territoires. Une section « prairie et parcours » est proposée aux agriculteurs candidats : évaluation des pratiques agro-écologiques mises en œuvre par les éleveurs sur leurs prairies non semées de fauche ou de pâture et leur contribution à l'alimentation de leur troupeau.

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a été partenaire du Parc naturel régional du Queyras pour le déroulement du concours qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> et 27 juin, dans la catégorie « prairie et parcours ».

Elle a notamment assuré rôle de jury pour la partie « agromique » et « valeur agricole ».

Cette année, 7 agriculteurs ont présenté une parcelle dans la catégorie Prairie permanente Fauchée pour le concours dans le territoire du Queyras. La remise des prix s'est faite le samedi 16 septembre à la foire de la Saint-Mathieu à Château-Ville-Vielle.



Comme chaque année, la qualité et le soin apportés aux prairies par les agriculteurs étaient remarquables. Le jury a eu beaucoup de mal à départager les candidats tant l'équilibre agro-écologique des parcelles présentées était remarquable. Le lauréat local de chaque concours ira représenter le territoire lors du concours national agricole des pratiques agro-écologiques lors du Salon International de l'Agriculture à Paris.

Pour rappel, en février 2023, le lauréat local du concours organisé dans l'Embrunais par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et le Parc national des Ecrins a reçu le premier prix national dans la catégorie « Prairie permanente fauchée de montagne ». Ce prix récompense les pratiques de l'éleveur et est un témoin fort de la qualité remarquable de nos territoires de montagnes.

### Anticiper le changement climatique

La chambre d'agriculture est engagée dans de nombreux projets régionaux, en lien avec l'adaptation aux changements climatiques : startclimat, climatcoach, climatculteur. Ces projets partent d'une connaissance fine de l'évolution du climat

### Chiffres clés

- **14** agriculteurs ont présenté une parcelle au concours dans la catégorie Prairies Permanentes Fauche, **1** médaille d'or remportée !
- **1** concours prairies fleuries sur 1 territoire (Parc du Queyras)
- **160** exploitations et **155** Groupements pastoraux ont bénéficié de MAEC



DAS 2  
DAS 3  
DAS 4

faite par météo France qui établit des scénarios probables impliquant une réflexion sur l'évolution des productions, des systèmes d'exploitation, des pratiques culturales... Des groupes d'agriculteurs sont mobilisés pour réfléchir ensemble aux solutions d'adaptation. L'objectif est d'amener chacun à se positionner face à ces changements inéluctables.

De même, la chambre d'agriculture continue de participer aux réflexions en lien avec le suivi des alpages sentinelles, sur les Ecrins avec le parc, le CERPAM et l'INRAE. D'autres projets s'intéressent à l'élaboration de plans d'action pour diminuer l'impact carbone: décarbon'alp avec 4 études CAP2ER faites dans le cadre d'un projet massif des Alpes

## La Stratégie agricole régionale pour la Transition CLIMAtique !

Portée par la chambre régionale d'agriculture PACA, les 6 chambres départementales de la région PACA, et le CRIIAM Sud, cette démarche a pour objectif d'accompagner les agriculteurs vers des modifications de pratiques agricoles pour s'adapter aux effets du changement climatique.

En 2023, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a participé activement à ce projet.

Pour cela, START CLIMA doit permettre :

- D'accompagner les agriculteurs à la modification des pratiques agricoles ;
- De construire des scénarios d'évolution du climat spécifiques à la région Sud ;
- De sensibiliser, aider et d'impliquer les agriculteurs dans des initiatives d'adaptation (et atténuation) du changement climatique ;
- De contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat de la Région Sud – « une Cop d'avance ».

Cette démarche a débuté en novembre 2022, grâce à l'appui

de l'ADEME PACA et de la Région Sud. Elle associe tous les experts du changement climatique ( GREC Sud, OPA...), les services de l'État et leurs agences (DRAAF, DREAL, Agence de l'eau RM& C...) . Elle s'est déployée sur plusieurs échelons et a rassemblé plus de 50 agriculteurs engagés.

Dans les Hautes-Alpes, la chambre d'agriculture a travaillé avec un groupe d'agriculteurs dans la commune de Chorges. Le travail s'est déroulé en plusieurs ateliers afin de d'établir des projections climatiques ciblées (Quel climat demain pour la commune de Chorges), de définir les impacts possibles sur l'élevage et enfin de dresser une liste de leviers pour tenter de contrer les effets du changement climatiques.

Dans l'optique d'atteindre les objectifs identifiés de START CLIMA, des livrets techniques ont été réalisés permettant d'identifier les adaptations et atténuations au changement climatique dans une production donnée et dans une localisation précise. Ceux-ci ont été créé spécifiquement par chaque chambre départementale de la région PACA pour chaque groupe d'agriculteurs rencontrés. Ils se composent tous du même squelette d'affichage :

- Rappel du projet Start ClimA avec ses objectifs ;
- Introduction par la suite de l'outil Clima XXI, utilisé tout au long des livrets et piloté par la chambre d'agriculture de France et qui a permis la sortie de tous les graphiques ;
- Présentation des groupes d'agriculteurs ;
- Détails des indicateurs climatiques et agro-climatiques étudiés ;
- Détails des impacts du dérèglement climatique ;
- Les leviers d'adaptation et d'atténuation qui en découlent.

A travers les différents groupes d'agriculteurs et les différents départements identifiés, ces livrets techniques permettent de mettre en lumière la prise de conscience actuelle et le passage à l'action d'ores et déjà effectifs.

- Découvrez le projet en vidéo : [https://www.youtube.com/watch?v=3V\\_-lFk-II](https://www.youtube.com/watch?v=3V_-lFk-II)
- Site internet Start Clima : <https://paca.chambres-agriculture.fr/innovation/changement-climatique/recherche-et-developpement/start-clima/>
- Livret départemental Hautes-Alpes : [https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Provence-Alpes-Cote\\_d\\_Azur/020\\_Inst\\_Paca/CRA\\_PACA/Documents/ACTUALITES/2023/page\\_CLIMAT/LIVRET\\_START\\_CLIMA-CA05\\_version\\_250523.pdf](https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/020_Inst_Paca/CRA_PACA/Documents/ACTUALITES/2023/page_CLIMAT/LIVRET_START_CLIMA-CA05_version_250523.pdf)





## CLIMACOACH

Le changement climatique en cours se traduit globalement par une augmentation des aléas et des événements extrêmes (canicules, sécheresse...) tant en fréquence qu'en amplitude, ce qui impacte grandement les productions agricoles et donc en conséquence les performances économiques des exploitations.



L'évolution du climat interroge donc la capacité des agriculteurs à s'adapter et, par là même la capacité du conseil agricole à les accompagner dans les changements à mettre en œuvre.

C'est pour contribuer à répondre à ce défi que la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a participé au projet CLIMACOACH. Construit à partir d'expériences du terrain, ClimaCoach fortifie les qualités d'intervention des conseillers à chaque étape d'une démarche d'accompagnement.

ClimaCoach rassemble un ensemble de ressources (des connaissances, des outils, des retours d'expériences d'accompagnement d'agriculteurs...) au sein de fiches synthétiques destinées aux conseillers pour aider à :

- Poursuivre la sensibilisation des agriculteurs au changement climatique et mobiliser ces derniers dans l'action pour s'adapter ;
- Co-construire des solutions avec les agriculteurs ;
- Mieux pouvoir accompagner les agriculteurs dans le changement.



CLIMACOACH a aussi identifié, toujours au travers des retours d'expériences de conseillers, la multiplicité des compétences qui leur apparaissent nécessaires pour accompagner l'agriculteur face au changement climatique. Ce travail s'est traduit par la proposition d'un référentiel de compétences destiné plutôt au personnel d'encadrement des Chambres d'agriculture pour viser les éventuels besoins de montée en compétences d'agents ou plus globalement d'équipes au sein des organisations.

Le projet CLIMACOACH souhaite que ces productions contribueront à entraîner, stimuler l'action sur le terrain pour proposer, face au défi climatique, une agriculture en mouvement.

**Film de présentation du projet CLIMACOACH :**  
<https://www.youtube.com/watch?v=Wf7HYqV0e7Q>



# CONSOMMER LOCAL POUR DYNAMISER l'économie des territoires

## « HAUTES ALPES Naturellement® », une marque fédératrice

Marque territoriale qui a pour but de garantir l'origine locale des produits, HAUTES ALPES Naturellement® apporte une identité porteuse et commune aux productions haut-alpines. Cette marque valorise les produits agricoles bruts ou transformés proposés par les agriculteurs, les entreprises agro-alimentaires, les entreprises de la filière bois et les restaurateurs du département, auprès des consommateurs. Cette marque évolue dans le même sens que les productions haut-alpines, en agréant des produits de plus en plus diversifiés, en témoigne le premier agrément d'une gamme de cosmétiques en automne 2022.

« HAUTES ALPES Naturellement® », c'est :

- Une origine Hautes-Alpes des produits garantie ;
- Des produits respectés : qualité, saisonnalité, cueillette à maturité... au travers de cahiers des charges produits ;
- Une gamme diversifiée de produits à base de légumes, fruits, jus de fruits, miels, vins, viandes, charcuteries, fromages, laitages, œufs, tourtons, eaux, mais aussi plants de fleurs, d'arbres et d'arbustes...
- Des circuits de distribution de proximité pour garantir un prix plus juste au producteur et au consommateur ;
- Chez votre restaurateur, le savoir-faire d'une cuisine locale et authentique à base de produits hauts alpins ;
- Derrière chaque produit : une famille, un terroir, un paysage, des emplois...



### Zoom sur...

Animation du site internet

« [saveurshautalpin.es.fr](http://saveurshautalpin.es.fr) »

« [saveurshautalpin.es.fr](http://saveurshautalpin.es.fr) » recense les producteurs, entreprises agroalimentaires, restaurateurs et opérateurs de la filière bois et permet une recherche par territoire ou par type de produit

**Dans un contexte de demande forte et grandissante de local, les chambres d'agriculture sont en première ligne pour structurer des démarches alimentaires territoriales bénéfiques pour les consommateurs comme pour les agriculteurs.**

### Chiffres clés

- 2 commissions d'agrément se sont tenues en 2023, au Domaine Allemand au printemps et à la nouvelle Maison des Agriculteurs à l'automne, lors desquelles
- 14** nouveaux adhérents ont été agréés



## « HAUTES ALPES Naturellement® », un levier pour le développement de notre agriculture

Faire émerger des projets, créer des synergies entre les acteurs, accompagner l'ensemble des acteurs d'une filière et leur apporter un appui technique pour atteindre leurs objectifs individuels comme collectifs : autant de champs d'intervention pour lesquels la marque « HAUTES-ALPES Naturellement® » constitue pour la chambre d'agriculture un outil de travail du quotidien. La marque donne de la visibilité aux adhérents via des actions de communication telles que des parutions dans le Dauphiné Libéré, les podcasts sur DICI Radio, et la diffusion de spots radio sur Alpes 1. Cette mise en avant passe aussi par des opérations de promotion comme la « Saison estivale HAUTES ALPES Naturellement® » dans les points de vente et restaurants du département !



## « Marchés des Producteurs de Pays »

62 % des Français fréquentent les marchés : le lieu principal d'achat de produits locaux. Avec les MPP, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes répond à la demande des consommateurs, tout en offrant aux collectivités un outil d'animation, et aux agriculteurs de nouveaux débouchés. Depuis 15 ans, la chambre d'agriculture accompagne les collectivités dans l'organisation de marchés réguliers, saisonniers ou événementiels pour développer l'économie locale : des événements clés en main, de l'étude d'opportunité au plan de communication en passant par la mobilisation des producteurs. Dans un contexte globalement favorable au local et aux circuits courts, ces marchés font preuve d'une notoriété grandissante.

- **172** adhérents à « HAUTES ALPES Naturellement® », dont 108 de producteurs, 24 de restaurateurs, 33 agro-alimentaires et 7 en filière bois
- **15** cahiers de charges « produits » pour **1 324** produits agréés
- Animation des **2** pages Facebook : « HAUTES ALPES Naturellement® » et « Marchés des Producteurs de Pays - Bienvenue à la Ferme »



## Zoom sur...

### Le Concours général agricole

Créé en 1870, le Concours Général Agricole a pour ambition de sélectionner et de primer les meilleurs produits, au sens large, du terroir français. Ce concours est le seul concours organisé sous le contrôle de l'Etat. C'est un concours de référence, reconnu pour son impartialité, conséquence d'un processus rigoureux de présélections et de sélection, et pour la valeur de ses résultats. En outre, c'est le concours qui compte le plus grand nombre de candidats, d'échantillons et de catégories de produits en concours.

Ce concours s'intéresse donc aux produits agricoles ou issus en première transformation de produits agricoles. Il s'agit notamment de vins, d'eaux de vie, de bières, de fruits et nectars, de produits laitiers, de miels et produits de la ruche, de charcuteries...

Les phases amont du Concours général agricole sont déléguées à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes qui s'occupe d'organiser le concours dans le département, assure le lien avec le commissaire du Concours, et bien sûr se charge de réaliser les prélèvements des échantillons qui sont ensuite envoyés à Paris pour concourir.

En 2023 : plus de 100 produits ont été prélevés chez candidats dans les catégories apéritif, bières, confiture, produit aquacole, huile de noix, charcuteries, produits laitiers, miels, jus de fruits... **26 médailles au total** : **6 médailles en or**, **12 en argent** et **7 en bronze**, et le **1<sup>er</sup> prix national** pour le Concours des Pratiques agro-écologiques (concours qui a pour ambition de sélectionner et de primer le meilleur équilibre agro-écologique obtenu sur l'exploitation).

- **1** site internet : [saveurshautalpines.fr](http://saveurshautalpines.fr)
- **1** opération de communication « Saison estivale HAUTES ALPES Naturellement® » dans **65** points de vente du département des Hautes-Alpes
- **56** « Marchés des Producteurs de Pays » organisés sur **19** communes avec **54** producteurs participants

# UN ENGAGEMENT au service des plus fragiles

Certains facteurs amènent des exploitants agricoles à connaître des difficultés dans leur entreprise. Il peut s'agir de crises économiques, de crises sanitaires, d'instabilité des revenus des exploitants agricoles, de problèmes de santé ou personnels. L'objectif de cette action est d'accompagner les agriculteurs haut-alpins lors d'importantes difficultés pour clarifier leur situation et leur redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé.

Cette action répond à des besoins exprimés ou non des exploitants agricoles qui se trouvent confrontés à des difficultés économiques sur leur exploitation. L'objectif de cette action est de bénéficier d'une expertise des difficultés de l'entreprise agricole pour trouver des solutions adaptées.

## Partenariat avec la MSA

Depuis plusieurs années, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes travaille en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole pour aider les agriculteurs en difficulté.

## Démarche mise en œuvre

Afin d'accompagner au mieux les exploitants agricoles dans ces périodes compliquées, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes propose un dispositif de conseil d'entreprise basé sur une approche globale de l'exploitation et de son fonctionnement comportant plusieurs étapes. Les conseillers en charge de ces questions permettent aujourd'hui un conseil adapté à la situation de chaque d'entreprise.

### 1<sup>re</sup> étape : Analyse de la situation de manière objective

Cette phase est importante. Elle permet de faire le point à un instant sur la situation, pour prendre du recul face à une situation difficile sur le plan financier, relationnel... et de bénéficier d'un avis extérieur.

Pour cela, nous utilisons les outils suivants pour évaluer les difficultés de l'exploitation :

- Réalisation d'un premier entretien, permettant notamment le recueil d'informations sur l'exploitation et l'exploitant (cause des difficultés, résultats techniques et économiques, situation financière, attentes de l'exploitant) ;
- Préparation d'un audit pour envisager des perspectives ;
- Si besoin, mise en place d'une table ronde, avec divers partenaires variables selon la situation (et notamment MSA et Administrations).

### 2<sup>e</sup> étape : Accompagnement dans les procédures et les démarches auprès des créanciers

Dans cette phase, il s'agit pour la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes d'être aux côtés des exploitants agricoles en éprouvant le besoin, pour faire face aux difficultés. Cet accompagnement est variable selon les situations. Il peut s'agir de :

- Rechercher une solution amiable ou judiciaire avec les principaux créanciers ;
- Etablir un plan de paiement réaliste ;
- Elaborer un plan d'actions pour poursuivre l'activité agricole ou accompagner un arrêt d'activité.

### 3<sup>e</sup> étape : Rebondir après les difficultés

Dans cette phase, il s'agit de croire de nouveau en l'avenir. Liquidation, dépôt de bilan... sont des moments difficiles pour une entreprise et surtout pour l'homme ou la femme qui l'a portée à bout de bras depuis sa création. Malgré tout, des solutions existent pour reprendre confiance, se fixer de nouveaux objectifs et retrouver un avenir serein.

**Face à la multiplication des crises dans le secteur agricole et vers la recherche d'une alimentation plus saine et durable, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes s'engage vers des exploitations et des modes de productions plus durables.**

**Regarder vers la durabilité de notre alimentation, c'est d'abord regarder vers la résilience de nos exploitations.**



Les conseillers de la chambre d'agriculture accompagnent les exploitants agricoles et trouvent avec eux des clés pour rebondir. Au cours de l'année 2023, la chambre d'agriculture a :

- participé activement aux 4 réunions de la cellule départementale « agriculteurs en situation de fragilité », présidée par la DDT 05. Les membres de la cellule sont : DDT, DDCSPP, DGFIP, CA 05, Conseil départemental, MSA, Banques ;
- accompagné une 20<sup>aine</sup> d'agriculteurs fragilisés ;
- continué la mise en place la cellule « REAGIR » ;
- participé aux 3 Comités Techniques présidés par la MSA ;
- travaillé avec le réseau national à la détermination d'outils pour détecter de façon précoce les agriculteurs fragilisés en vue de rendre plus résilientes les exploitations haut-alpines.
- participé au Comité Plénier de la feuille de route du plan de prévention du mal-être des agriculteurs et des salariés des exploitations agricoles à la Préfecture des Hautes-Alpes.

Ce comité plénier départemental se tient 1 à 2 fois par an avec pour objectif d'être garant de la feuille de route du plan mal-être, facilitateur de la coordination entre les acteurs, responsable d'une offre de service suffisante et assure également le suivi des travaux du comité technique départemental auquel la chambre d'agriculture participe également. Lors de ce comité il a été conclu que les axes de travail doivent porter sur :

- la finalisation du diagnostic local partagé qui a pour objectif ;
- une expertise territoriale permettant de caractériser le département et sa population agricole. Le but étant de pouvoir à la fois mesurer les effets du programme mais aussi faire émerger les besoins au moyen d'éléments statistiques et qualitatifs ;
- le recensement exhaustif de l'offre de service à destination des populations agricoles en difficultés afin de mieux valoriser et articuler ces dispositifs entre les différentes parties prenantes. Cet annuaire servira de base à la création d'un support de communication qui sera diffusé à l'ensemble des populations agricoles ;
- la communication la plus diversifiée possible pour lever les tabous autour du mal-être ;
- la réactivité à apporter aux personnes qui sollicitent de l'aide.

### Travail de fond sur la résilience des exploitations et déploiement de la cellule REAGIR

Avec la cellule REAGIR, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes dispose du « service » pour trouver des solutions et proposer un accompagnement personnalisé en tenant compte des particularités territoriales. Afin de fluidifier les échanges et de détecter les situations de difficulté le plus en amont possible, la cellule REAGIR est ouverte à l'ensemble des acteurs du milieu agricole.

### Les missions de la cellule REAGIR

- Détection :
  - Evaluer la situation ;
  - Réaliser un diagnostic, un bilan technico-économique, une médiation ou un secours d'urgence en lien avec la MSA ;
  - Et permettre ainsi de franchir une période difficile et redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé.
- Dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires :
  - Accompagnement des agriculteurs dans le montage des dossiers ;
  - Soutien psychologique ;
  - Assistance dans les phases de procédures collectives ;
  - Médiation et conciliation.



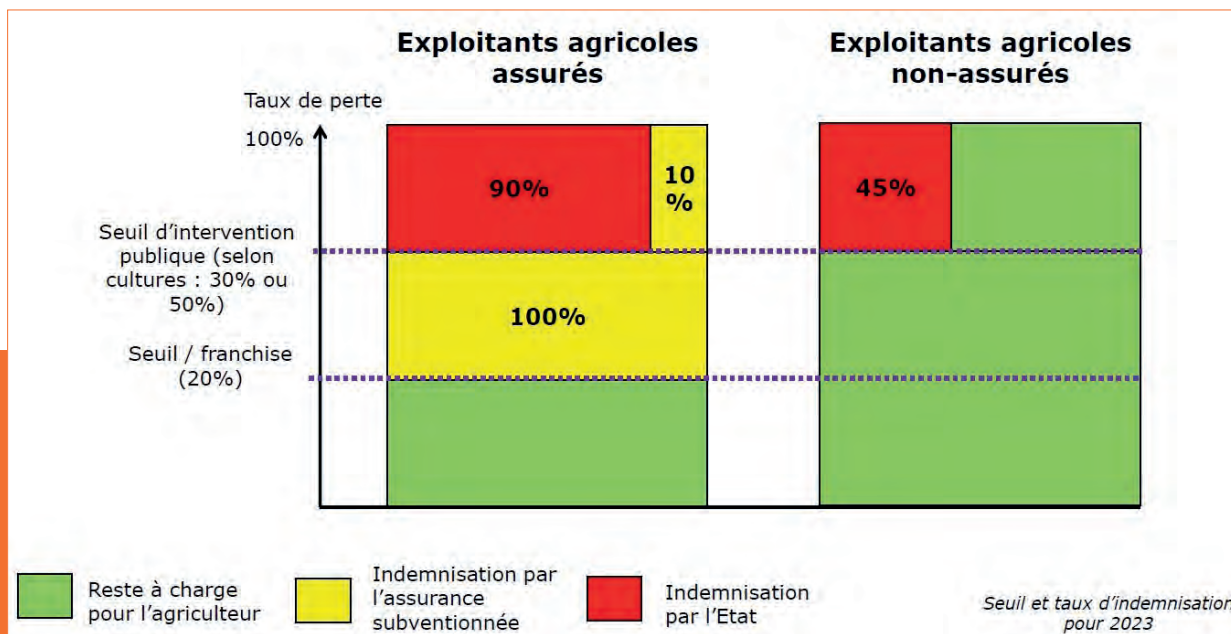
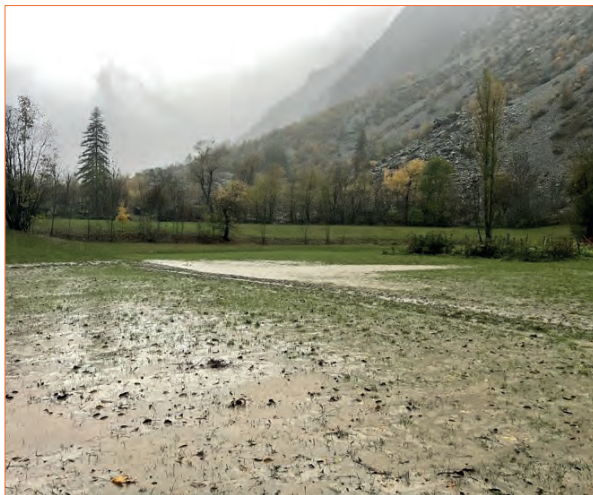
### Chiffre clé

- **4** réunions de la cellule départementale « Agriculteurs en situation de fragilité »
- **20** agriculteurs fragilisés accompagnés



### Suivi des dossiers suite aux crises climatiques

- Mise en place d'un guichet unique pour accompagner les agriculteurs ou les ASA dans la gestion des travaux à faire et pour la constitution des dossiers nécessaire à la prise en charge des pertes ;
- Pour les crues du mois d'octobre dans le Valgaudemar Champsaur et les Ecrins ;
- Pour les crues du mois de septembre dans le secteur de Risoul, Guillestrois et Embrunais ;
- Participation à l'élaboration des dossiers de reconnaissance aux titres des calamités agricoles pour les pertes de fonds liés à ces épisodes climatiques dévastateurs.



## Prédation

La densification des meutes de loup sur notre département se traduit par un taux d'attaques et de victimes qui reste à un niveau élevé. La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a mis en place un groupe loup professionnel pour réfléchir ensemble aux solutions à mettre en œuvre, tant au niveau des exploitations que des instances publiques. En 2023, des propositions ont été faites pour contribuer à l'amélioration du nouveau plan loup.

Un accompagnement technique spécifique est mis en place pour une réflexion approfondie au cas par cas, sur la possibilité (ou non) d'adaptation du système d'élevage, et/ou l'amélioration des mesures de protection afin de se protéger au mieux contre la prédation et pouvoir continuer son activité de production. En parallèle des conseils pratiques sont donnés au cas par cas.

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes assure une participation active aux comités départementaux loup et à la commission des recours, ainsi qu'un suivi régulier des attaques en lien avec la DDT 05.

De même elle participe aux groupes de travail initiés par la DDT et certaines collectivités sur les chiens de protection afin de limiter les conflits d'usage.

## Nouvelle procédure de gestion des risques en agriculture, assurance « risques climatiques »

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes s'investit dans :

- L'information aux agriculteurs (articles de presse « L'Espace Alpin », réunions d'information ciblées aux arboriculteurs...);
- L'accompagnement et conseil auprès des agriculteurs.



## Zoom sur...

« Dégâts de gibiers »

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes prépare et participe aux commissions « Dégâts de gibiers » et dans différents groupes de travail.

Elle émet des avis consulaires sur les différents projets d'arrêtés. Elle accompagne des agriculteurs face aux dégâts de gibiers.

## Chiffres clés

Le montant total des indemnisations concernant les pertes sur les fourrages impactées par la sécheresse sur 2022 et versées aux agriculteurs en 2023 est de : **2 636 294** euros et **76 730** euros pour les pertes sur la lavande et le lavandin.

# COLLECTIVITÉS : une approche territorialisée pour plus de liens

## Projets portés par les Collectivités

### • Etude « Portrait de l'agriculture » Champsaur-Valgaudemar

Dresser un état des lieux de l'agriculture, des productions et des terres agricoles, est une demande récurrente des Communautés de Communes au lancement de leurs Projets de Territoire : Projet Alimentaire Territorial (PAT), Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Petites Villes de Demain... Ce portrait de l'agriculture réalisé par Terr'Aménagement et sert de base à la mise en place des plans d'actions pour les projets où l'agriculture est centrale. La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est également engagée dans le PAT 05.

### • Formations à destination des agriculteurs

Dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a mis en place un cycle de formation à destination des agriculteurs et artisans pour l'étude de faisabilité d'un point de vente collectif type « Maison de Pays ».

## Projet FEADER Action Foncière 05

Améliorer la maîtrise foncière sur le territoire haut-alpin, tel a été l'objectif de ce projet conduit à l'échelle départementale. Sous l'égide du Conseil départemental, chef de file, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est intervenue sur 2 axes :

- L'accompagnement à la mise en place de politiques foncières agricoles d'échelle communale ou intercommunale afin de renforcer ou favoriser les dynamiques agricoles locales : accueil de nouveaux agriculteurs sur la commune, maîtrise foncière des espaces agricoles productifs, remise en production d'espaces en délaissé... autant de sujets sur lesquels les élus locaux ont bénéficié de nos conseils ;

- L'appui aux Associations Foncières Pastorales souhaitant étendre leur périmètre : les AFP de Peynin-Lombard (Aiguilles) et de Villar d'Arène ont pu bénéficier de notre expertise et de notre appui dans ces projets d'envergure.

## Analyse de la dimension agricole dans les projets routiers

Lors d'un aménagement routier, le tissu agricole est souvent largement impacté. C'est dans ce cadre que Terr'Aménagement intervient pour réaliser le volet agricole de l'étude d'opportunités et porter ainsi à connaissance les effets sur l'économie agricole locale afin de constituer un outil d'aide à la décision dans les choix d'aménagement.

En 2023, l'étude s'est focalisée sur le tronçon Nord de la Rocade de Gap.



### Zoom sur...

« TERR'AMÉNAGEMENT : une alliance au service des collectivités et des territoires »

Pour accompagner les collectivités dans la construction de projets agricoles de territoire, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et la SAFER PACA ont regroupé leurs moyens techniques au sein de Terr'Aménagement.

A l'écoute des besoins des collectivités, Terr'Aménagement met à leur service des équipes d'experts pluridisciplinaires pour proposer une solution globale et transversale, et assurer la réussite des projets.





## Un partenariat avec la plateforme de cartographie GEOMAS

Suite au travail engagé auprès des AFP ces 2 dernières années et à la numérisation de leur périmètre, un groupe de travail composé de la DDT 05, la chambre d'agriculture, la SAFER Paca et l'équipe GEOMAS 05 ont initié un travail visant à mettre en ligne sur la plateforme GEOMAS les cartographies numériques des AFP et à créer des requêtes facilitant les tâches récurrentes de ces établissements publics : liste des membres, convocations aux assemblées générales, tableau de reversement des loyers... Une action qui se poursuivra sur 2024.

## Congrès des Maires au Quattro

Présenter la chambre d'agriculture, ses actions et son offre de services à destination des élus des collectivités était au programme : connaître l'agriculture de son territoire, accueillir de nouveaux agriculteurs, accompagner les trans-missions, accompagner les projets de mise en place de Zone Agricole Protégée ou d'Association Foncière Pastorale, promouvoir les produits locaux... autant de sujets évoqués lors de l'édition 2023 du vendredi 6 octobre.



## Chiffres clés

- 1 partenariat avec la plateforme de cartographie GEOMAS
- 2 projets portés par les collectivités : 1 étude « Portrait de l'agriculture » et 1 cycle de formations à destination des agriculteurs dans le cadre d'un projet « Maison de Pays »



## Zoom sur...

**Projet  
Renouvellement des générations :  
quel rôle pour les collectivités ?**

**Transmettre une exploitation n'est pas toujours facile. Cela reste une façon d'installer des agriculteurs qui facilite la mise en place d'une nouvelle activité agricole. Sur un territoire de montagne tel que le Grand Briançonnais où les situations**



**foncières apparaissent souvent complexes, les collectivités, communes comme intercommunalités, ont un rôle à jouer dans le maintien de la dynamique agricole locale. C'est ce sujet que le projet LEADER porté par la chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes avec le partenariat de la SAFER Paca et le Parc naturel régional du Queyras a abordé sur la période 2019-2022.**

**Un guide à destination des collectivités retrace les interventions possibles par une collectivité de l'idée au projet d'installer en agriculture sur son territoire, ainsi que les différents appuis et expertises des structures de développement agricole. Un document riche qui trouvera une application à l'échelle de tout notre département !**



Un réseau de proximité  
qui se structure dans les régions  
**P\_72**

La chambre  
d'agriculture, 1<sup>er</sup> réseau  
de conseil agricole  
et territorial certifié  
**P\_73**



Une communication  
à 360° pour donner  
de la visibilité  
à nos actions  
**P\_74**

Participation  
à des évènements  
**P\_76**



Eléments d'histoire  
de notre institution  
professionnelle  
**P\_78**

# 4

---

# AGRICULTURE & SOCIÉTÉ

---

## 3,40 millions

d'euros du réalisé budgétaire 2023, soit :

- **36 %** : Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) appelée auprès des propriétaires
- **10 %** : Subventions de l'Etat
- **30 %** : Prestations assurées auprès des agriculteurs, des entreprises agroalimentaires, des collectivités...
- **24 %** : Conventions (État, collectivités territoriales, Union européenne...)



## DIVERSITÉ DES MÉTIERS

- Conseil, Expertise, Animation
- Formation et Information
- Recherche et Développement, Expérimentation
- Contrôle Technique et Analyses
- Etudes et Programmation



### Zoom sur...

#### L'Assemblée Plénière

La Session (ou l'assemblée plénière) est structurée sous forme de collèges représentant les exploitants agricoles, les anciens exploitants, les propriétaires et usufruitiers, les salariés de l'agriculture, les structures agricoles « syndicales et économiques » et le CRPF. Elle est composée de 34 membres.

Le bureau est composé de 12 membres, élus pour la durée du mandat. Réuni une fois par mois, il donne son avis, délibère sur les orientations et décisions à prendre.

Le Président de la chambre d'agriculture est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est le représentant de l'institution en justice et dans les actes de la vie civile.



**45** collaborateurs CA 05  
soit 37,05 équivalents  
temps plein (ETP)  
et mise à disposition

de **4** collaborateurs  
de la CRA PACA soit 1,3 ETP

**Les chambres d'agriculture ont souhaité améliorer leur organisation en réseau en identifiant d'une part les activités de proximité, c'est-à-dire de conseil et d'accompagnement des agriculteurs et des collectivités territoriales au niveau départemental, et d'autre part les fonctions support à organiser au niveau régional.**



# ORGANISATION DES SERVICES

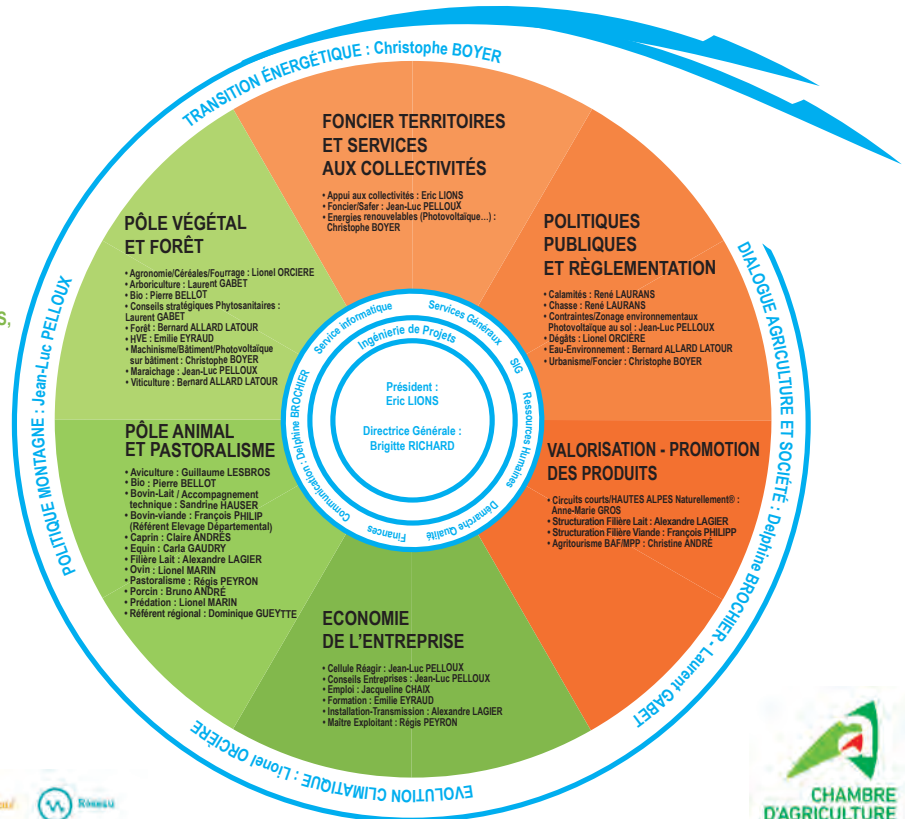
## chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

### Elus référents

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE  
DANS SES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES,  
SOCIÉTALES ET CLIMATIQUES

CRÉER PLUS DE VALEURS  
DANS LES TERRITOIRES

FAIRE DIALOGUER AGRICULTURE  
ET SOCIÉTÉ



### Chiffres clés

La vie institutionnelle de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes en 2023 :

**3** Sessions, **1** Bureau par mois, **2** Comités d'orientation installation-transmission et **2** Comités d'orientation développement agricole et rural.

Au niveau régional : **2** Sessions, **1** Bureau par mois des Présidents des chambres d'agriculture de PACA et **2** Comités mensuels des Directeurs de PACA.



# UNE COMMUNICATION À 360° pour donner de la visibilité à nos actions

## Actualisation du site internet : [www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr)

Outil né de la régionalisation, notre site internet est au cœur des actualités agricoles haut-alpines comme de la région PACA.



## Animation du site : [saveurshautalpines.fr](http://saveurshautalpines.fr)

Depuis 2020, les producteurs haut-alpins, les entreprises et les restaurateurs « HAUTES ALPES Naturellement® » sont référencés sur ce site internet, facilitant ainsi la connaissance de l'offre agricole haut-alpine et la mise en relation des producteurs et des consommateurs. Le site propose une classification par type de produits et une cartographie de l'offre alimentaire locale.

## Animation de 3 pages Facebook :

### - Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes :

Restez connecté à l'actualité agricole technique, économique, réglementaire et festive des Hautes-Alpes.

### - HAUTES ALPES Naturellement® et Bienvenue à la ferme - Marchés des Producteurs de Pays des Hautes-Alpes :

Ces 2 pages sont dédiées à la promotion de nos adhérents. L'objectif est de promouvoir et faire connaître les produits haut-alpins, les savoirs-faire, les nouveaux adhérents ainsi que les dates des marchés MPP et tous les événements en lien avec nos marques.

## Une newsletter pour rester en contact !

Cette newsletter, envoyée 2 fois par mois, vous informera des dernières actualités, des services et des formations proposés par votre chambre d'agriculture.

Vous souhaitez vous abonner à notre newsletter ?

Rendez-vous sur le site : [www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr).

**L'information revêt une importance capitale. Notre diffusion de l'information aux agricultrices(teurs) prend désormais plusieurs formes.**



## Un journal professionnel bi-départemental : « L'Espace Alpin »

Unique support spécialisé dans l'information agricole et rurale à l'échelle des 2 départements des Alpes du Sud, L'Espace Alpin permet tous les 15 jours de prendre connaissance de l'actualité agricole du moment avec des résumés des assemblées générales et réunions techniques, des dossiers thématiques complets sur des sujets variés.



Adressé plusieurs fois par an à l'ensemble des agriculteurs afin de les renseigner sur des sujets comme la réforme de la PAC, la conditionnalité des aides... il est un relais de la vie agricole de notre territoire de montagne.

Vous souhaitez vous abonner ? Remplissez le bulletin d'abonnement disponible sur le site internet de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes :

<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-hautes-alpes/nos-publications/lespace-alpin/>

## Une communication numérique renforcée par l'envoi de SMS et de mails, whatsapp

Avec l'envoi ciblé de SMS et de mails selon les territoires ou les productions : c'est, en moins de 10 secondes, plus de 1 000 agriculteurs haut-alpins contactés ! Un outil simple pour une information « flash » au service des agriculteurs du département.

Ces outils numériques nous permettent d'envoyer des informations à tous les agriculteurs haut-alpins pour diffuser nos notes et bulletins techniques, informer sur les évolutions de la réglementation, la tenue de réunions décentralisées par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes...



### Zoom sur...

#### Les outils de communication

En 2023, la chambre d'agriculture a :

- animé **3** pages Facebook
- suivi **1** fiche Google
- conçu et diffusé des matériels de communications, diffusion dans les médias (articles et spots radios...)
- animé le site internet [saveurshautalpines.fr](http://saveurshautalpines.fr)

### Chiffres clés

- Parution de **22** n° du journal L'Espace Alpin par an
- SMS : plus de **1 000** agriculteurs haut-alpins contactés en moins de 10 secondes

# PARTICIPATION à des évènements



## 2<sup>e</sup> édition des « Trophées de l'Agriculture » des Hautes-Alpes

Pour cette 2<sup>e</sup> édition des « Trophées de l'Agriculture », la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et le Dauphiné Libéré se sont associés à des partenaires publics et privés pour organiser cet évènement qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2023 dans les locaux de la nouvelle Maison des Agriculteurs.

Cette remise des trophées est l'occasion de mettre en lumière des projets, des actions et des initiatives positives menées par le monde agricole haut-alpin.

4 trophées ont été remis : le Trophée de l'agriculture de groupe, le Trophée de l'agriculture innovante, le Trophée de l'installation/transmission agricole et enfin le Trophée Coup de Cœur du jury.

## Foires et concours agricoles

En 2023 la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a participé au gré des diverses sollicitations à ces évènements locaux pour amener son savoir-faire dans la promotion de notre agriculture avec des conseillers membre des jurys des concours d'animaux, animateurs des présentations de races locales, animateurs de stands ou tables ronde... permettant ainsi le maintien d'animations agricoles traditionnelles.

Peuvent être citées : les journées en alpage, le Concours départemental de Labour, les Rencontres Paysannes, le Salon de l'Elevage (organisé par les Jeunes Agriculteurs), la foire de Réallon, de la St-Luc, de Monétier les Bains, la descente d'alpage à Grenoble, un panel d'évènements où la chambre d'agriculture a pu mettre en lumière savoirs faire, agriculteurs et démarches locales.

## Des évènements locaux

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a mis en avant les produits agricoles avec l'organisation :

- de l'opération estivale « HAUTES ALPES Naturellement ® » pendant les 2 mois d'été dans 65 points de vente dans tout le département des Hautes-Alpes.
- des « Marchés des Producteurs de Pays » d'été et d'hiver.

**La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes réalise des actions de promotion mettant à l'honneur les savoirs et savoir-faire haut-alpins.**



# QUELQUES EXEMPLES de nos publications

**Parlons Vrai!**

**Cohabitation**  
Lieux de vie, de travail et de loisirs, partageons nos campagnes et nos atpages en adoptant les bonnes pratiques

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTES-ALPES

**Devenir Maître exploitant pour partager son savoir-faire**

**CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTES-ALPES**

**Pourquoi devenir maître exploitant ?**

Dans le cadre de son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), le candidat à l'installation doit réaliser des stages de 3 à 6 mois. L'objectif est de lui permettre d'acquies toutes les compétences et le savoir-faire nécessaires à la réussite de son projet mais aussi de se préparer au métier de responsable d'exploitation agricole.

Étre Maître Exploitant conduit à recevoir de futurs agriculteurs qui deviendront des collègues. Via le travail et les responsabilités confiées, le savoir-faire transmis, ou encore les discussions, le Maître Exploitant accompagne la réflexion des stagiaires dans leur projet d'installation.

De par son expérience, il les aide à s'impliquer dans l'environnement professionnel, économique et social. Lors du stage il s'agit de :

- Faire découvrir au stagiaire son cadre de travail professionnel, social et culturel au delà de son environnement ;
- Cadrer à mieux maîtriser le fonctionnement d'une exploitation dans sa globalité ;
- Le rendre autonome en l'aidant à prendre des décisions et en lui faisant collaborer progressivement à la conduite de l'exploitation ;
- Développer ses capacités personnelles et relationnelles en situation de travail ;
- Renforcer son savoir faire.

**PROAGRI**

**PROCÉDURE DÉFRICHEMENT DANS LES HAUTES-ALPES**

Le défrichement correspond à la destruction du foin basé d'un terrain qui perd ainsi la destination forestière initialement prévue dans son plan de zonage.

(ART. L.341.1, L.341.2 et l'article 6 du Code Forestier et Article Préfectoral n° 2006-2102)

**REMARQUE**  
C'est le maître exploitant qui est responsable de la destruction du foin basé d'un terrain qui perd ainsi la destination forestière initialement prévue dans son plan de zonage. Ce fait doit être constaté au cours du stage.

**ENCLAVEMENTS**  
Au titre du code de l'environnement, les terres défrichées au titre de l'article L.341.1 du code forestier ne sont pas soumises à la destination forestière initialement prévue dans son plan de zonage.

**À quel titre intervenir ? et quelle est la justification ?**  
Il est possible d'intervenir à titre de maître exploitant ou de maître d'ouvrage.

**ÉTAPE 1: EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (CONTACT - DREAL PACA)**  
0,5 ha > Défrichement  
25 ha > Défrichement > 0,5 ha

- Aucune démarche d'évaluation environnementale.
- En cas de terrain de plus de 0,5 ha, il est nécessaire de disposer d'une étude d'impact (CEA Art. R122.2) et annexes du Code de l'environnement. Document à remettre et à adresser à la DREAL PACA pour instruction: CERFA n°14734 1044-chargeable sur : [www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R12269](http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R12269).

À l'issue de l'étude, une décision prise qui :  
- soit aucune démarche d'évaluation environnementale n'est imposée au projet,  
- soit une étude d'impact est requise.

**IMPORTANT :** L'absence de la décision de l'autorité environnementale est un préalable nécessaire à toute demande d'autorisation. Ainsi, pour une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier (l'article 2) cette décision (et éventuellement l'étude d'impact) est une des pièces à fournir.

**Défrichement > 25 ha**

- Étude d'impact préalable, à réaliser puis à fournir avec la demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier (l'article 2).

**AGENDA 2023**

**L'AGRICULTURE**  
des Hautes-Alpes ?  
un métier de montagne,  
une passion !

**PROAGRI**  
**TERRALTO**

[www.chambre-agriculture-hautes-alpes.fr](http://www.chambre-agriculture-hautes-alpes.fr)  
[www.saveurs-hautesalpes.fr](http://www.saveurs-hautesalpes.fr)

Edition 2023

**CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE**  
**CONCOURS GÉNÉRAL PARIS**

**Concours Général Agricole : Plus de 150 ans d'histoire !**  
La vitrine de l'Excellence de la génétique et de la Gastronomie française !

**LES PRODUITS**  
**HAUTES ALPES**  
Naturellement

**La filière bois Haut-Alpine**

[www.hautes-alpes-naturellement.fr](http://www.hautes-alpes-naturellement.fr)

**Chiffre clé**

« Saveurs de nos Terroirs Accueil à la Ferme »

7 500 exemplaires édités



## Institutions professionnelles reconnues par la loi comme établissements publics, les chambres d'agriculture disposent d'une certaine autonomie pour conduire des projets, actions et analyses au bénéfice de l'agriculture, de la forêt, de l'environnement dans tous les territoires.

### Les chambres d'agriculture dans le code rural

Le réseau des chambres d'agriculture et, en son sein, chaque établissement, **contribuent à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières** et accompagnent, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi.

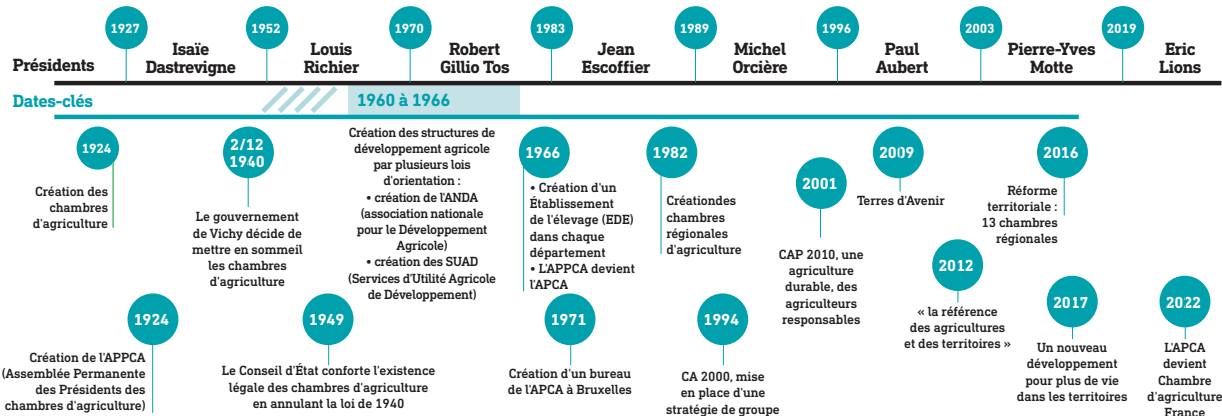
Les établissements qui composent le réseau des chambres d'agriculture ont, dans le respect de leurs compétences respec-

tives, **une fonction de représentation des intérêts de l'agriculture** auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Ils contribuent, par les services qu'ils mettent en place, au **développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles**, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique. Ces établissements sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'État et administrés par des élus représentant l'activité agricole, les groupements professionnels agricoles et les propriétaires forestiers.

*Extrait de l'article L510-1 (modifié par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014)*

#### LES PRÉSIDENTS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES ET DATES CLÉS DU RÉSEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE



# DES MISSIONS ANCRÉES

dans l'histoire agricole, forestière et environnementale



# NOS PARTENAIRES

de notre progrès et de notre réussite





**100 ans**  
ensemble  
OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !



## POUR NOUS CONTACTER

Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes  
2 Rue Paul Aubert  
05010 Gap Cedex  
Tél. : 04 92 52 53 00  
E-mail : [chambre05@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:chambre05@hautes-alpes.chambagri.fr)

[www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr)

